





L'ouverture des marchés :
Création d'un environnement
propice à l'investissement et la
création d'emploi

02



||
Plus de 50 % de
l'économie tunisienne
consiste en des secteurs
assujettis à des
restrictions à l'accès
||

L'ouverture des marchés : Création d'un environnement propice à l'investissement et la création d'emploi

Ce chapitre passe en revue l'état des politiques de concurrence et leur efficacité dans la promotion de marchés fonctionnels et d'une allocation plus efficace des ressources en Tunisie.¹ Le chapitre précédent a mis en évidence une économie avec une évolution structurelle bloquée où la capacité productive est principalement centrée sur les activités à faible valeur ajoutée, et où la plupart des emplois créés offrent de bas salaires et une sécurité de l'emploi limitée. Les entreprises stagnent en termes de croissance, de création d'emplois et de productivité. Le manque persistant de croissance des sociétés, conjugué avec des taux de sortie faibles, est révélateur de concurrence limitée sur les marchés tunisiens. Cette absence de transformation structurelle et de « destruction créatrice » est à l'origine de la faible performance économique de la Tunisie et le rythme insuffisant de création d'emplois. Ce chapitre aborde les obstacles au fonctionnement efficace des marchés tunisiens. Il présente également une analyse des avantages escomptés d'une concurrence accrue sur la productivité des entreprises tunisiennes et souligne que la Tunisie récolterait des gains importants (en termes de rythme de croissance et de création d'emplois) en permettant une plus grande rivalité sur les marchés.²

Les avantages économiques de la concurrence sur la croissance, la productivité et la création d'emplois sont bien documentés par des études empiriques internationales (encadré 2.1). Les entreprises opérant dans un environnement concurrentiel sont plus susceptibles d'innover et d'accroître leur productivité et créer des emplois. La concurrence stimule l'investissement, crée des emplois et accélère en fin de compte la croissance économique et améliore le bien-être global. La pression concurrentielle dans les marchés des facteurs de productions (en amont), tels que le transport, les services financiers, l'énergie, les télécoms et les services de bâtiment, sont un facteur clé de l'efficacité et de la croissance de la productivité dans les secteurs en aval – les utilisateurs de ces intrants. Une compétitivité internationale accrue est un autre effet important et positif associé à une concurrence accrue sur les marchés internes. Enfin, les consommateurs bénéficient de prix plus bas, d'économies directes et d'améliorations sur la variété et la qualité des biens et services. Les consommateurs trouvent aussi de meilleures opportunités d'emplois et de revenus supplémentaires en tant qu'investisseurs.

Comme indiqué dans ce chapitre, l'environnement économique de la Tunisie n'est cependant pas fondé sur la concurrence. Ce n'est pas un environnement dans lequel les entreprises les plus productives peuvent réussir, croître et créer des emplois. Une raison clé pour le statu quo est l'absence d'un environnement concurrentiel dans lequel les entreprises qui réussissent à prospérer et à croître, et que les entreprises les moins productives sont finalement poussées hors du marché et les ressources qu'elles utilisent sont facilement réaffectées vers de nouvelles activités plus productives. Ceci est en grande partie le résultat d'un environnement réglementaire qui ne soutient pas la concurrence et est au contraire basé sur les restrictions à l'accès qui, comme on le verra dans le Chapitre Trois, produit la recherche du profit et le copinage – et sur le rôle prépondérant que les entreprises publiques jouent dans l'économie et qui faussent la concurrence puisque les entreprises publiques bénéficient d'avantages déloyaux de l'Etat.

Il est aussi important de souligner qu'il y a une étroite connexion entre l'analyse de ce chapitre sur l'ouverture des marchés et celle du chapitre précédent sur les emplois et la productivité. En fait l'existence de monopoles et d'oligopoles (qui sont le résultat des barrières à la concurrence) augmente les coûts pour le reste de l'économie, réduisant les retombées (création d'emplois) et les

Encadré 2.1 : Expérience internationale sur l'impact de la concurrence sur la croissance, la productivité et la création d'emploi

Les avantages économiques de la concurrence sont bien documentés. Les entreprises opérant dans un environnement concurrentiel/compétitif ont plus de probabilité d'innover (Bassanini et Ernst, 2002; Bloom, Draca et Van Reenen) et d'augmenter leur productivité (Acemoglu et al. 2007; Aghion and Griffith, 2005). La concurrence stimule l'investissement (Alesina et al. 2005), génère de l'emploi et en conclusion accélère la croissance économique et améliore le bien-être général. La concurrence dans les marchés des intrants (en amont), tels que le transport, les services financiers, l'énergie, les télécommunications et les services de bâtiment, est un moteur principal des gains d'efficacité et de productivité dans les secteurs en aval—les utilisateurs de ces intrants. Les preuves empiriques appuient fortement les effets positifs de l'application des politiques de concurrence sur la croissance de la productivité (Voigt, 2009; Buccirossi et al. 2009). Une sanction stricte des pratiques des cartels, basée sur des lois anticartels bien conçues, par exemple, constitue un outil efficace pour réduire l'impact négatif des comportements anti-concurrentiels (Symeonidis, 2008; Alexander, 1994). Une compétitivité internationale accrue – et donc des termes de l'échange plus favorables – est un autre effet important et positif associé avec plus de concurrence sur les marchés domestiques. Et en fin de compte, les consommateurs bénéficient de prix plus bas, des économies directes et des améliorations sur la variété et la qualité des biens et services. Les consommateurs trouvent aussi des occasions d'emplois améliorées et un revenu supplémentaire en tant qu'investisseurs.

Les pratiques anti-concurrentielles mènent aussi à une perte de bien-être pour l'économie en général. Les accords de fixation de prix entre les concurrents imposent des coûts importants à la société. Connor (2010) examine des études et des décisions judiciaires sur 381 marchés cartellisés autour du monde et estime un excès de prix médian de 23,3 pourcent des prix au-dessus des niveaux concurrentiels. Les estimations de la Commission Européenne (2008) suggèrent que la productivité moyenne baisserait de 13 pourcent en présence d'accords de cartels de partage de marché entre les états membres. Une récente étude sur le marché international de graines de café a trouvé que la composition du cartel explique 49 points de pourcentage de la baisse de 75 pourcent dans le prix réel du café entre 1988 et 2001 (Igami 2011). En plus d'augmenter le coût des biens et services pour conduire des affaires, les cartels sont aussi associés à une faible productivité du travail et des incitations réduites pour innover (Broadberry et Crafts, 2001; Evenett, Levenstein et Suslow 2001; Symeonidis, 2003). Dans une étude de 42 pays, Kee et Hoekman (2007) ont trouvé que les secteurs où les règles de la concurrence sont activement appliquées, l'application des lois anti-trust a augmenté le nombre d'entreprises nationales de 7,2 pourcent. De même, 20 pourcent d'augmentation sur une échelle d'index – approximativement équivalents au passage d'un niveau de d'application des règles de concurrence de la République Tchèque à celui du Royaume Uni – résulte en une croissance supplémentaire plus rapide de la productivité total des facteurs de 1 pourcent.

L'expérience internationale a montré que l'introduction d'un cadre de politique de concurrence national général peut donner des avantages économiques importants. L'Australie est l'un des pays qui sont un exemple de la mise en œuvre réussie d'un cadre national de politique de concurrence. Les estimations suggèrent que les réformes de la politique de concurrence ont poussé le PIB de l'Australie de au moins 2.5 pourcent ou 20 milliards US\$ suite à leur effet sur les gains de productivité et des prix plus bas pendant les années 90. De même, des estimations prudentes pour le Royaume-Uni suggèrent que les économies directes pour les consommateurs résultant de l'application de la loi sur la concurrence équivalent 112 millions US\$ par an. Dans le cas des Pays Bas, l'impact positif de l'action de l'agence pour la concurrence sur l'économie nationale est estimé à 426 millions de dollars (moyenne mobile sur 3 ans). Pour conclure, des études récentes ont aussi fourni la preuve que les crédits budgétaires aux agences et institutions pour la concurrence donnent des bénéfices en termes de croissance économique améliorée puisqu'elles sont associées avec des niveaux plus élevés de croissance de PIB par habitant.

améliorations de l'investissement et de la productivité. De plus, les résultats montrés dans le Chapitre Un ont souligné que l'élimination des restrictions à l'accès augmente directement la croissance de l'emploi – ceci parce que la croissance de l'emploi en Tunisie vient en grande partie à travers la création (c.-à-d.- l'entrée) de nouvelles sociétés, de telle manière que les restrictions à l'entrée minent la création d'emploi.

2.1 / Quel est le degré d'ouverture des marchés tunisiens ?

Depuis les années 1970 la Tunisie a adopté un modèle de développement basé sur le secteur public qui a vu l'Etat jouer un rôle actif dans les secteurs stratégiques et pour imposer des obstacles à l'accès dans de très larges secteurs de l'économie. La Tunisie s'est bien développée pendant les années 70 lorsque des mesures limitées ont été prises pour ouvrir l'économie, notamment avec la création du régime « offshore » (voir Chapitre Un), associée à des politiques d'état proactives d'industrialisation. Dans les années 1980, cependant, les limites du modèle économique planifié ont commencé à apparaître lorsque la Tunisie a été impactée par une crise économique grave. Certains secteurs de l'économie ont été libéralisés à la fin des années 1980 et dans les années 1990 avec la consolidation du secteur « offshore » dans le cadre d'un processus de plus grande intégration avec l'Union Européenne (UE). Cependant, la base du modèle économique est restée fondamentalement inchangée, avec un Etat qui a conservé un contrôle étroit d'une grande partie de l'économie nationale. De ce fait, à la fin des années 1990, l'économie avait de plus en plus de mal à progresser et la performance économique est demeurée insuffisante.³ Defait, comme nous le verrons ci-dessous, jusqu'à présent, plus de 50 pourcent de l'économie tunisienne demeure soit fermée soit soumis à des restrictions d'accès, et de nombreux règlements et interventions gouvernementaux mènent à la distorsion du développement du marché et créent des obstacles indésirables. Précisément, nous constatons que les marchés tunisiens fonctionnent de façon sous-optimale en raison de : (a) l'existence de restrictions sur le nombre de sociétés autorisées à opérer sur le marché, les restrictions sur les activités du secteur privé, y compris des restrictions aux investisseurs étrangers, et la prévalence de monopoles légaux ; (b) l'absence de conditions équitables et de non-discrimination entre les entreprises ; et (c) le contrôle sur les prix et autres variables du marché qui augmentent le risque de l'entreprise et réduisent la capacité concurrentielle des entreprises. Nous passons en revue chacun de ces trois facteurs ci-dessous.

Des restrictions généralisées au nombre d'entreprises, des restrictions à l'égard des activités du secteur privé, en particulier pour les investisseurs étrangers, et la prévalence de monopoles légaux entravent la concurrence en Tunisie.

En Tunisie, les restrictions sur le nombre d'entreprises autorisées à opérer sur les marchés sont couplées avec de nombreux monopoles légaux (publics) et des contraintes réglementaires excessives dans les industries de réseau. Les obstacles règlementaires découragent les investisseurs, aussi bien tunisiens qu'étrangers, de créer de nouvelles entreprises et d'agrandir les entreprises existantes, et les empêchent donc d'embaucher plus de personnel (voir encadré 2.2 et encadré 2.4). En fait, les secteurs dans lesquels l'investissement est confronté aux restrictions représentent près de 50 pourcent de l'économie tunisienne, et ce à travers le Code d'incitation aux investissements, la Loi sur la Concurrence ou la législation sectorielle spécifique qui régulent les secteurs des services, notamment les télécommunications, la santé, l'éducation, et les services professionnels. Le nombre de concurrents est explicitement restreint par la loi ou la réglementation dans certains marchés (par exemple : l'eau, l'électricité, les télécommunications, le transport routier, le transport aérien, le transport ferroviaire, le tabac, la pêche, le tourisme, la publicité, la santé, l'éducation, la formation professionnelle et la formation, l'immobilier, les services d'information agricole, le commerce de

Encadré 2.2 : Investir dans l'avenir: La technologie mobile face aux réglementations complexes du secteur financier en Tunisie

TUNIS - Cela fut une lutte acharnée pour l'expatrié tunisien Ramzi El Fekih à son retour, pour faire démarrer son activité bancaire par téléphone mobile, Viamobile. Tout d'abord, il lui a fallu trouver une banque locale avec qui faire équipe. Conformément à la législation tunisienne actuelle, les services bancaires mobiles ne peuvent être fournis que par l'intermédiaire d'une banque.

Contrairement à l'Europe, ou encore la République Arabe d'Egypte, la Jordanie ou le Maroc, le cadre juridique en la matière est en retard par rapport aux développements technologiques, nous explique El Fekih.

Viamobile permet aux clients d'ouvrir des comptes auxquels ils peuvent accéder à partir de leurs téléphones mobiles. En plus des populations urbaines très occupées, il espère attirer les personnes vivant dans les zones rurales qui ouvrent un compte bancaire pour la première fois. Partout où ils ont été mis en place les services bancaires mobiles ont été bénéfiques pour les consommateurs et les détaillants en particulier dans les régions rurales et éloignées, parmi les moins bien desservies par les systèmes bancaires traditionnels.

Idéalement son réseau de distribution ne se déploierait pas à travers une banque classique avec pignon sur rue, dit El Fekih. «Un système de paiement mobile doit être présent partout - ce qui n'est pas le modèle bancaire classique. Nos prix ne sont pas chers, et la seule façon pour être rentables est de faire du volume. ».

Après avoir sécurisé le partenariat de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), une des principales banques du secteur privé du pays, la société d'El Fekih, Creova se prépara à démarrer le service en 2009. Le lancement prévu avait peut-être attiré l'attention de Sakhr El Materi, gendre du président d'alors, Zine El Abidine Ben Ali. Il se raconte dans les milieux financiers tunisiens qu'El Materi avait prévu un service de banque mobile pour sa propre Banque Zitouna. Trois semaines avant le lancement prévu de Viamobile, la BIAT a été notifiée par la Banque Centrale qu'elle ne devait pas poursuivre le démarrage de l'activité jusqu'à nouvel ordre. Aucune raison n'a été donnée, El Fekih dit : « Nous avons tout fait dans les règles de l'art, donc il n'y avait donc aucune raison de l'arrêter. Nous savions qu'il se tramait quelque chose. »

La Banque Centrale a promis à plusieurs reprises une clarification, qui n'a jamais été donnée. Ce n'est qu'après la révolution de 2011 qui a brusquement mis fin à l'influence des milieux d'affaires proches de la famille Ben Ali, y compris la confiscation et la vente de la Banque Zitouna, que la Banque Centrale a finalement donné le feu vert à Viamobile.

Cependant « Le canal de distribution demeure un obstacle majeur encore. C'est notre plus grande plainte des utilisateurs », explique El Fekih. En 2012, des fonctionnaires du Ministère de la Technologie et de la Banque Centrale se sont réunis pour trouver une solution pour les paiements mobiles. L'une des idées a été de mettre la distribution et la vente entre les mains de personnes approuvées qui seraient des agents certifiés, a déclaré El Fekih. Mais encore une fois, il n'y a eu aucune communication sur la réflexion des officiels, et il n'est pas sûr de savoir où en sont les choses.

La Société Monétique de Tunisie, qui est détenue par les principales banques du pays et dispose d'un monopole sur le traitement des paiements par carte de crédit, ne devrait pas voir son chiffre d'affaires miné par Viamobile, déclare El Fekih. «Je vois Viamobile comme un service complémentaire, parce que les utilisateurs ont accès à une carte de crédit émise par la BIAT. »

Il estime que les ventes de Creova, avec moins de 1 million de dinars (environ \$625,000) en 2013, aurait pu être le double de cela si la question de la répartition avait été résolue. En fait, les experts du secteur financier estiment que la banque mobile a un grand potentiel en Tunisie et que dans trois à cinq ans elle pourrait atteindre plus d'un million de personnes non-bancarisées et générer plus de 1 milliard de dollars en transactions.

« Les règlements n'ont pas changé depuis la révolution. La volonté de changer est absente. Les choses sont encore coincées. »

Source : Entretien avec M. Ramzi El Fekih, Tunis, Mai 2014

détail et de la distribution, et autres) de telle manière que beaucoup de ces secteurs à l'heure actuelle restent de facto fermés à la concurrence. Le fonctionnement des marchés en Tunisie est également limité par des restrictions réglementaires sur le nombre de concurrents dans les industries de réseau et autres activités et services à l'entreprise, qui limitent l'accès libre. Les secteurs de réseau tels que le gaz et l'électricité, la collecte de l'eau, la purification et la distribution, le transport ferroviaire (exploitation des infrastructures, transport de passagers et de marchandises) ainsi que d'autres secteurs tels que l'approvisionnement en tabac sont des monopoles légaux ou étatiques. En outre, les obstacles réglementaires sur les télécommunications internationales et le transport aérien se traduisent par des monopoles ou des oligopoles de facto aussi dans ces secteurs. Il n'est pas inhabituel dans le monde de voir des monopoles (publics) dans les services de réseaux de base, notamment l'eau, le gaz et l'électricité (bien que dans certains pays certains segments de ces marchés et services ont été ouverts à des opérateurs supplémentaires). En Tunisie, cependant, même les marchés des transport et des services de télécommunication, où la participation du secteur privé est habituelle, sont demeurés fermés en comparaison avec des pays comparables.

Le secteur des télécoms est caractérisé par des niveaux bas de concurrence dus à l'accès restreint au marché et à des réglementations qui n'encouragent pas la concurrence entre les entreprises en place et mènent à des prix très élevés pour les entreprises et consommateurs tunisiens. L'opérateur étatique, Tunisie Télécom (TT), jouit d'un monopole sur les communications par ligne de téléphone fixe, et possède une des trois licences de téléphonie mobile et licence 3G dans le pays. Dans le marché national, tous les opérateurs utilisent l'infrastructure de connexion nationale (backbone) de Tunisie Telecom, y compris l'administration et les sociétés privées. Tunisie Télécom est aussi propriétaire de toutes les stations d'atterrissage des câbles sous-marins internationaux et a de facto une position de quasi-monopole dans la location de lignes nationales et internationales. Il y a deux autres opérateurs de téléphonie mobile et 3G, nommément Ooredoo (dont la raison sociale était Tunisiana jusqu'à avril 2014) et Orange. En 2012 Ooredoo détenait approximativement 53 pourcent du marché mobile ; alors que Tunisie Télécom détenait approximativement 36 pourcent et Orange détenait les 11 pourcent restants. En réalité le marché des télécommunications peut être décrit comme un duo-monopole. De fait, étant donné l'environnement réglementaire restrictif qui limite la concurrence, cela prendra des années avant que le troisième opérateur mobile, Orange, puisse concurrencer sur un pied d'égalité Tunisie Telecom et Ooredoo.⁵ Sur le marché des télécommunications internationales, les trois mêmes opérateurs (Tunisie Telecom, Ooredoo et Orange) ont le droit d'offrir la communication voix depuis la Tunisie. En comparaison, les pays d'Europe de l'Est ont en moyenne 10 opérateurs de communications internationales ayant leurs propres installations. En outre, lorsqu'il s'agit de communication voix internationale, les trois opérateurs offrent les services de communications internationales uniquement à leurs clients d'accès (c.-à-d. Ooredoo ne peut pas offrir des services de communication internationales aux abonnés d'Orange et Tunisie Télécom ainsi de suite).⁶

Les bonnes pratiques requièrent la libéralisation de ce segment (puisque typiquement un grand nombre d'opérateurs opèrent dans ce segment) et de permettre aux opérateurs de s'adresser à toute la base d'abonnés d'un pays donné.⁷ Il résulte de la concurrence limitée dans la plupart des segments du marché des télécommunications, que les consommateurs tunisiens paient des prix très élevés, ce qui affecte négativement la compétitivité des entreprises tunisiennes (encadré 2.3).⁸ Il convient de préciser que, si certains segments du marché des télécoms souffrent de restrictions à l'accès, notamment dans les télécommunications internationales, les autres segments - par exemple les communications par téléphone cellulaire - sont naturellement limités par la petite taille du marché tunisien. Cependant, même lorsque le nombre de fournisseurs ne peut être augmenté, il est important de réglementer ces marchés afin de favoriser la concurrence (par exemple, parmi les trois fournisseurs dans le marché des téléphones portables) et de supprimer les possibilités de profits oligopolistiques (qui sont obtenus au détriment des consommateurs tunisiens, les entreprises et de l'économie au sens large).

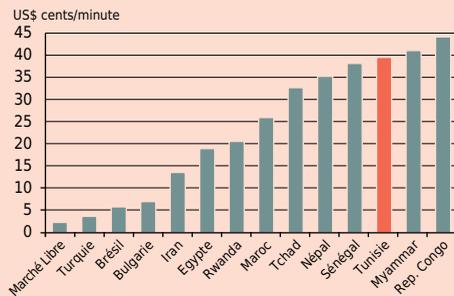
Encadré 2.3 : Aperçu comparatif de la performance du secteur des télécom en Tunisie

Alors que la Tunisie ambitionne de devenir un acteur compétitif dans le marché mondial, les consommateurs et le secteur privé tunisiens font face aux coûts les plus élevés au monde pour les communications. La référence pour les appels « Skype Out » (qui reflètent généralement les prix les plus compétitifs pour les télécommunications internationales) montre qu'un appel international entrant en Tunisie coûte US\$ 0,40/minute - presque vingt fois le prix du marché international et environ deux fois le prix payé dans les pays de la région MENA voisins (Le Maroc est de 0,25 \$, l'Algérie, l'Égypte et la Libye sont entre US\$ 0,15 cents et 0,20 US\$, la Turquie est à US\$ 0,04 ; la France est de 0,02 US\$; voir encadré B 2.3.1). Par exemple, un appel de Paris à Tunis est 11 fois plus cher qu'un appel de Paris à Istanbul (la Turquie étant un modèle de réussite de la réforme). Les prix des appels internationaux sortants, sont un peu moins chers, mais restent plus de dix fois supérieurs aux prix internationaux de référence. En conséquence, les tunisiens évitent de communiquer par appels internationaux : les minutes d'appels internationaux par habitant en Tunisie n'atteignent que la moitié de la moyenne de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), ils sont 7 fois plus bas que la moyenne de la région MENA et 3 fois moins que la moyenne de l'Europe de l'Est en minutes d'appels internationaux (voir le tableau B2.3.1).

Tableau B2.3.1 : Statistiques comparatives sur les communications internationales

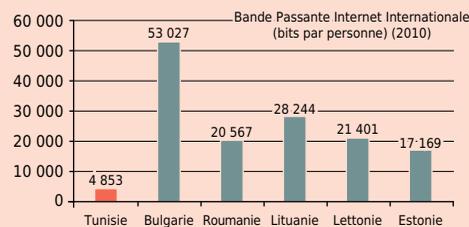
| | Année de libéralisation | Communication par habitant en 2010 (minutes) | Croissance cumulée 2004-2010 |
|-------------------------|-------------------------|--|------------------------------|
| Moyenne MENA | 2006 | 181 | 10% |
| Moyenne AMU | 2006 | 48 | 11% |
| Moyenne Europe de l'Est | 2002 | 73 | 8% |
| Tunisie | En attente | 25 | 1% |

Figure B2.3.1 : Cout des appels des USA vers les pays utilisant Skype out



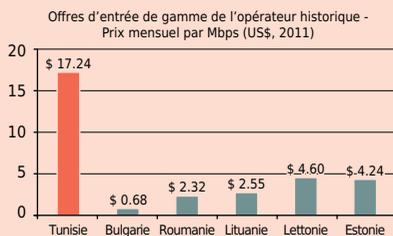
Source : Gelvanovska, Rogy, et Rossotto (2014).

Figure B2.3.2 : Utilisation de la bande passante internationale d'internet



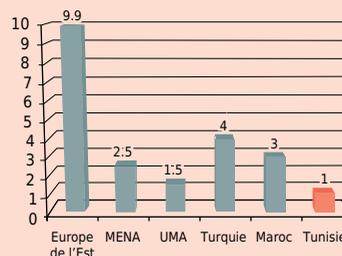
Source : Base de Données Telegeography Globalcomms, septembre . 2011 et WDI

Figure B2.3.3 : Ticket d'entrée à la connectivité internationale (\$/Mbps/mois), 2011



Source : Base de données Telegeography Globalcomms, septembre 2011 et WDI.

Figure B2.3.4 : Nombre de fournisseurs de bande passante internationale, 2011



Source : Gelvanovska, Rogy, et Rossotto (2014)

En outre, les communications internationales de et vers la Tunisie stagnent, alors qu'elles augmentent dans d'autres pays, qui les utilisent comme un outil naturel pour une meilleure intégration de leurs économies dans le marché mondial. Encore une fois, la raison principale est le coût élevé des appels internationaux en raison du monopole en Tunisie, alors que la région MENA et de l'UMA ont commencé la libéralisation du secteur en 2006. De même, malgré les prix élevés facturés aux consommateurs pour les services ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line, ADSL), la couverture reste limitée et de faible qualité, ce qui a freiné le développement de l'ADSL (Banque Mondiale, 2012a). Même avec un revenu par habitant beaucoup plus faible que la Tunisie, l'Égypte et le Maroc sont mieux positionnés pour devenir des plateformes régionales dans le secteur, avec respectivement trois et sept opérateurs. Ces chiffres sont encore beaucoup plus faibles par rapport aux pays plus intégrés comme l'Europe de l'Est (10 fournisseurs par pays en moyenne) (voir la figure B2.3.4). Les prix élevés des communications découragent l'investissement direct étranger (IDE), le commerce et l'intégration régionale et sont particulièrement dommageables pour la compétitivité de technologies de l'information et des communications (TIC) et l'offshoring des services, ils portent aussi des coûts sociaux pour les tunisiens résidents en Tunisie et à l'étranger.

Encadré 2.4 : Utiliser la technologie pour économiser l'argent du contribuable

TUNIS - C'est avec le sentiment d'une occasion perdue que les gestionnaires de NGI Maghreb ont appris début mai 2014 que des milliers de voitures officielles fournies au personnel ministériel et aux hauts fonctionnaires seraient remplacées par des indemnités. Dans le cadre de la réduction des coûts, les bons d'essence remis aux fonctionnaires seraient également remplacés par des indemnités en espèces plus modestes pour couvrir les achats à la pompe, selon une décision du gouvernement.

«Au lieu de simplement éliminer toutes les voitures, ils auraient pu utiliser nos services de gestion de flotte pour surveiller le kilométrage, l'emplacement et la consommation d'essence », a déclaré Mohamed Chouchane, associé-gérant de la société. Il s'agissait d'un exemple clair de la façon dont les solutions technologiques développées par le secteur privé pourraient favoriser une allocation efficace des ressources publiques, fait-il valoir. NGI Maghreb, qui emploie 70 personnes dans ses bureaux de Tunis, est la succursale locale du Groupe NGI France. Elle offre une gamme de services basés sur la localisation (LBS), et souhaiterait participer aux appels d'offres du secteur public qui sont essentiels à sa stratégie de croissance en Tunisie.

La société estime qu'en moyenne, l'utilisation de ses services de gestion de flotte mène à une réduction de 18 à 20 pourcent la consommation de carburant (qui est l'économie la plus facile à suivre). Ils voient la possibilité de faire de très larges économies, au sein du Ministère de l'Agriculture par exemple, qui dispose d'une flotte de plus de 8000 véhicules de divers types. La législation tunisienne n'a cependant pas réussi à suivre le rythme des évolutions techniques dans ce domaine en évolution rapide, dit Chouchane. Avec un nouveau cadre juridique encore en discussion, tout ministère pensant à lancer un appel d'offres pour un opérateur du secteur privé pour fournir des services de localisation devra mettre cette idée en attente pour le moment.

Alors que les discussions se poursuivent, Chouchane est préoccupé qu'un cadre réglementaire qui pourrait comprendre des décisions officielles sur la tarification des services LBS pourrait « empêcher les entreprises de trouver des solutions à des coûts qui sont alignés avec ceux pratiqués ailleurs dans le monde ». NGI Maghreb n'en est pas à sa première expérience avec les obstacles administratifs. Avant la révolution de 2011, il a dû surmonter la mentalité très orientée vers la sécurité de l'époque où, en partenariat avec l'opérateur de téléphonie mobile Tunisiana elle avait lancé Weenee (qui signifie « Où suis-je ? » en dialecte tunisien). Weenee devait être le premier service de GPS commercialisé pour le public tunisien.

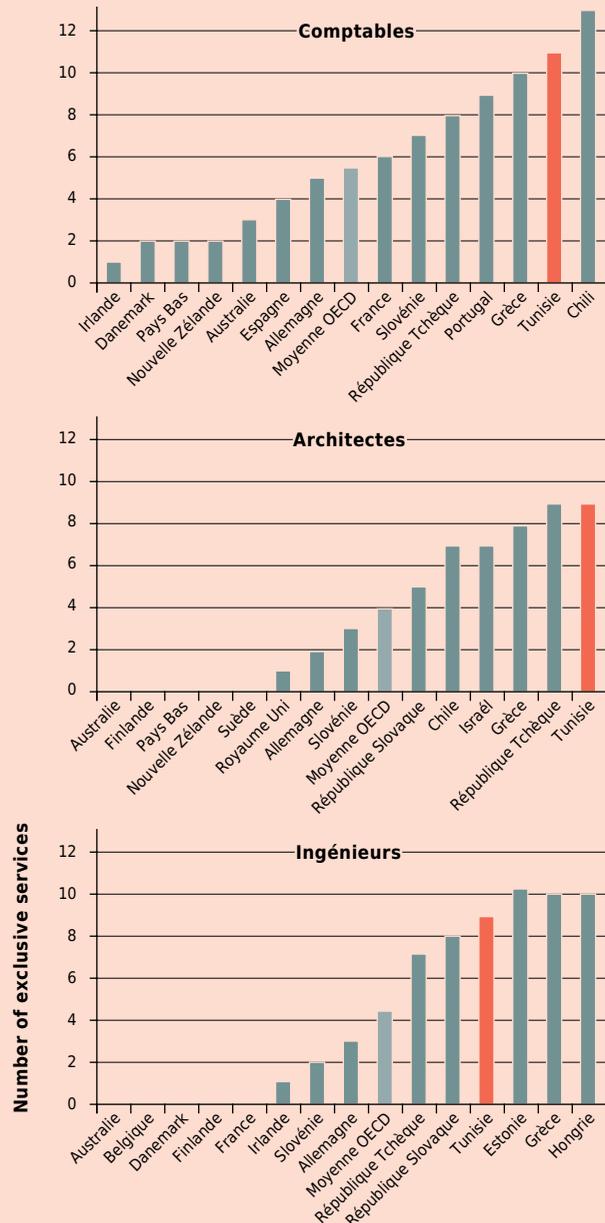
Son lancement a été retardé de quelques mois en 2008, après que le Ministère de l'Équipement ait obtenu une injonction le bloquant pour des raisons de sécurité nationale. Chouchane se rappelle d'avoir à expliquer au Ministère, que les images du palais présidentiel, par exemple, étaient déjà disponibles sur Google Earth. C'est seulement après que NGI Maghreb ait contesté avec succès l'injonction devant les tribunaux que le lancement a pu aller de l'avant comme prévu.

Source : Entretien avec Mohamed Chouchane, Tunis, Mai 2014.

Dans le secteur du commerce de détail, de nombreuses restrictions réglementaires distordent les conditions de marché. Le secteur du commerce de détail semble être polarisé et comprend beaucoup de micro-commerces et trois enseignes de grandes surfaces⁹ (ces dernières détiennent près de 16 pourcent des parts de marché, et vendent principalement des produits alimentaires, atteignant près de 62 pourcent de leurs ventes) ; les prix des produits alimentaires vendus par les grandes surfaces semblent être en moyenne 10-15 pourcent plus bas que ceux dans les autres magasins, étant donné les économies d'échelle.¹⁰ Afin de tenter de maintenir un certain équilibre entre les grandes surfaces et les petits commerçants, la cadre réglementaire a introduit une autorisation supplémentaire par la Commission Nationale de l'Urbanisme (CNUC) (tel que spécifié dans le Code d'Urbanisme) pour l'ouverture de grandes surfaces/hypermarchés (de plus de 1500 m²) et des centres commerciaux (de plus de 3000 m².) et des exigences administratives supplémentaires pour les investisseurs étrangers (carte de commerçant).¹¹ Alors que le rôle du CNUC est de s'assurer du respect des dispositions légales sur l'urbanisme et les questions environnementales, la procédure pour obtenir cette autorisation est très lourde et crée des obstacles inutiles à l'accès.¹² Une restriction supplémentaire dans la même réglementation oblige les fournisseurs à vendre leurs produits aux détaillants par l'intermédiaire de grossistes ou de grandes surfaces qui agissent comme des grossistes, limitant ainsi les incitations pour les fournisseurs de développer leurs activités et obtenir des marges plus élevées. Dans certains cas, les producteurs peuvent distribuer leurs produits, mais uniquement après l'approbation du Ministère du Commerce. En outre, comme nous le verrons plus loin, certains produits agricoles (par exemple les céréales et la viande importée) ne peuvent être distribués que par des entités étatiques ("Offices") à des prix contrôlés.¹³

En comparaison aux meilleures pratiques internationales, la Tunisie impose aussi des restrictions sévères à la concurrence sur les marchés des services professionnels. L'autorégulation et la réglementation d'Etat des professions ont le potentiel de créer des effets anti-concurrentiels qui ne bénéficient et ne protègent pas les consommateurs. Il existe un consensus général que les réglementations professionnelles

Figure 2.1 : Nombre de services exclusifs par profession en Tunisie : Comparaison avec les moyennes de l'OCDE et les cinq premiers pays les plus performants de l'OCDE



Source : Enquête 2012 sur la Tunisie faite par la Banque Mondiale selon le modèle OCDE PMR et les données internationales viennent de la base de données PMR de l'OCDE pour 2013 excepté pour la Pologne pour laquelle les dernières données PMR disponibles remontent à 2008.

Remarque : (i) Les cinq pays les plus performants sont les pays OCDE (sur 34 pays OCDE) qui ont peu ou pas de limites réglementaires dans ce domaine. Typiquement, les limites réglementaires pour les professions libérales sont conçues pour assurer un certain niveau de qualité de service et non pour imposer des restrictions sur les variables de marché (tels que les prix, le nombre de fournisseurs de services)

(ii) L'exclusivité des services légaux est plus ou moins comparable aux autres pays OCDE. Donc, nous n'avons pas inclus les chiffres, nous concentrant plutôt sur les trois catégories professionnelles (services) où l'exclusivité est plus problématique.

Figure 2.2 : Nombre de secteurs ayant au moins une entreprise publique : Tunisie en comparaison avec les pays de l'OCDE, non-OCDE et Europe Centrale et de l'Est (ECE)



Source : Banque Mondiale enquête sur la Tunisie 2012 et base de données OCDE PMR 2008 pour l'Italie, le Japon, la République de Corée, Le Luxembourg, le Mexique la Pologne, le Brésil et les Etats-Unis ; base de données PMR de l'OCDE pour 2013 pour tous les autres pays.

qui créent des structures anti-concurrentielles ou permettent un comportement anti-concurrentiel doivent être éliminées.¹⁴ Des contraintes structurelles et comportementales spécifiques sur les pratiques professionnelles devraient être éliminées puisqu'elles n'ont aucun avantage pour le bien-être des consommateurs, ou que leurs bénéfices ne dépassent pas les coûts qu'elles induisent. Dans plusieurs pays, l'autoréglementation professionnelle a des effets directs ou indirects de restriction de la concurrence sur les marchés concernés, augmentant les prix et limitant la variété et l'innovation dans les services professionnels. L'élimination des réglementations qui facilitent le comportement coordonné servira à réduire les coûts des services professionnels. Premièrement, toutes les professions peuvent offrir ces services exclusifs élargis pour la fourniture des services concernés, et seules les entreprises tunisiennes peuvent fournir ces services exclusifs (excepté le conseil en investissement qui peut être fourni par des opérateurs étrangers). De plus, il y a une interdiction totale de publicité pour les catégories professionnelles concernées (architectes, ingénieurs, services juridiques et comptables). Pour certaines professions, les prix sont aussi réglementés. Il faut signaler que bien qu'il ne soit pas inhabituel au sein de l'EU et de l'OCDE que certaines professions jouissent de l'exclusivité ou les droits exclusifs partagés pour fournir des services spécifiques, la Tunisie semble être beaucoup plus restrictive et protectrice des privilèges professionnels (figure 2.1). La majorité (plus de 60 pourcent) des pays de l'OCDE et de l'UE n'ont aucune réglementation de prix dans ces professions.

L'ouverture aux IDE est particulièrement restreinte en Tunisie et des règles de jeu équitables entre les entreprises nationales et les entreprises étrangères, n'est pas garanti par la réglementation. Les limites réglementaires ou autres limites légales sur le nombre ou la proportion d'actions qui peuvent être acquises par un investisseur étranger sont fréquentes en Tunisie (voir aussi Chapitre Quatre). Pour 49 secteurs (qui couvrent 38 pourcent de l'économie), les projets d'investissement sous soumis à l'autorisation de la Haute Commission de l'Investissement lorsque l'actionnariat étranger dépasse 50 pourcent. Tel que mentionné ci-dessus, les restrictions sur l'actionnariat étranger existent pour toutes les professions libérales (juridique, comptabilité, architectes, ingénieurs), ce qui rend difficile l'entrée des investisseurs étrangers

sur ce marché. Aussi, le commerce de gros est uniquement autorisé pour les entreprises tunisiennes. Dans le secteur du transport, selon l'accord sur les concessions de transport terrestre, les étrangers doivent entrer en partenariat avec des citoyens tunisiens pour fournir des services de transport terrestres. Plus généralement, les entreprises étrangères n'ont pas de possibilité de recours à travers le droit privé en Tunisie.¹⁵

Au-delà des restrictions à l'accès et des monopoles publics, les entreprises d'Etat continuent à jouer un rôle dominant en Tunisie, où le gouvernement contrôle des entreprises dans des marchés qui sont typiquement ouverts à la participation du secteur privé. Les entreprises publiques représentent approximativement 13 pourcent du PIB (ONUDI 2006) et près de quatre pourcent de l'emploi total dans le pays (encadré 2.5). Selon les informations disponibles, le gouvernement contrôle au moins une entreprise dans 19 secteurs en comparaison à une moyenne de 12 secteurs pour les pays de l'OCDE, une moyenne de 7 secteurs dans les cinq pays les plus performants au sein de l'OCDE (figure 2.2).¹⁶ Dans le secteur de l'infrastructure, il y a un nombre estimé de 32 entreprises publiques,¹⁷ alors qu'en comparaison dans les pays de l'UE il y a en moyenne 9 entreprises publiques dans les secteurs de l'infrastructure (base de données PMR de l'OCDE). L'Etat est actif particulièrement dans le domaine des services publics (électricité, eau, traitement des eaux, transport des passagers) ainsi que dans l'importation de certains produits de base considérés sensibles, tels que les céréales, le thé, le café, l'huile végétale, le fer et les produits pharmaceutiques (ACRLI 2008). En Tunisie, les entreprises publiques détiennent entre 50 pourcent et 100 pourcent des marchés du gaz, de l'électricité, du transport ferroviaire, du transport aérien, et des services de télécommunication de ligne fixe, alors que plusieurs entreprises publiques jouissent de monopoles pour la production, l'importation et la distribution de divers produits (p. ex. les céréales, l'huile, la viande ou le sucre ; figure 2.3).¹⁸ Il est important de préciser d'emblée, cependant, que la propriété de ces entreprises par l'Etat n'est pas le problème en soi. En termes de fonctionnement des marchés ce qui est important, c'est que ces entreprises doivent fonctionner efficacement en étant assujetties à des règles de gouvernance d'entreprise adéquates (qui comprennent l'indépendance par rapport au gouvernement et à l'administration publique). Par ailleurs, ces entreprises publiques ne devraient pas bénéficier d'avantages déloyaux et privilèges de l'Etat (voir ci-dessous).¹⁹

Encadré 2.5 : Les entreprises et banques publiques en Tunisie

Le rôle des entreprises publiques en Tunisie était historiquement important et le demeure encore en termes de leur contribution à l'activité économique, l'emploi et la fourniture de services vitaux. A la fin 2011, il y avait 104 entreprises publiques dans le portefeuille du gouvernement, dans 14 secteurs pour un total estimé de près de 120,000 emplois (ou presque quatre pourcent de l'emploi total). En plus des services publics, les principaux secteurs dans lesquels la présence des entreprises publiques est importante sont le transport, l'infrastructure, l'industrie et la banque.

Les entreprises publiques ont tendance à être vulnérables aux problèmes de gouvernance et de clientélisme. La performance des entreprises publiques en Tunisie souligne qu'en général les entreprises publiques tunisiennes souffrent de problèmes liés à leur gouvernance interne et externe. Il en résulte qu'en Tunisie l'accès privilégié aux actifs propriété de l'Etat était une cible importante des chercheurs de rente, tel que décrit en détail dans le rapport de la Commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation (CNICM) publié en Novembre 2011.ⁱⁱ

Généralement, les entreprises publiques sont habituellement sous-performantes et plusieurs accusent des pertes financières malgré la protection de la concurrence et un appui important du gouvernement. Au cours des dernières années les transferts annuels prévus au budget vers les entreprises publiques déficitaires se sont montés à 0,8 pourcent du PIB en moyenne. Les pertes supplémentaires étaient financées par l'accès au crédit (ou reportées dans le futur) mais il n'y

pas d'estimation exacte de ces passifs. De plus ces coûts financiers devraient être augmentés par tous les transferts implicites dont bénéficient les entreprises publiques, par exemple en termes de position monopolistique sur le marché, qui leur permet d'extraire des rentes de situation (à témoin, par exemple, le coût exorbitant des appels internationaux vers et de la Tunisie ou le coût élevé des billets d'avion de et vers la Tunisie), ou en termes d'accès aux ressources naturelles à un prix moindre que les prix du marché (voir ci-dessous). Tel que discuté dans le texte principal, en Tunisie ces généreuses subventions signifient que les entreprises publiques profitent d'avantages anti-concurrentiels, de telle sorte que leur gestion mène à des conditions de concurrence inégales qui pénalisent les entreprises les plus efficaces, bloquant leur croissance (et par conséquent la création d'emplois). De plus, tel que démontré dans la Section 2.3 de ce rapport, les entreprises publiques imposent des coûts économiques graves à l'économie, aussi bien directement qu'indirectement. La fourniture insuffisante d'intrants et de services essentiels augmente les coûts pour les entreprises locales, limite leur expansion, et restreint leur compétitivité et la croissance en général.ⁱⁱⁱ

En plus des transferts officiels vers les entreprises publiques, les subventions croisées cachées masquent l'inefficacité de certaines entreprises publiques, à un énorme coût pour le pays. Par exemple, dans le secteur de l'énergie, l'entreprise pétrolière nationale ETAP importe du pétrole et du gaz pour le compte de la société de raffinage, la STIR, et de la société responsable de la production d'électricité, la STEG. L'ETAP importe du pétrole brut et le vend à moins d'un tiers du prix du marché international. Donc, les bénéficiaires de l'ETAP (et donc les revenus pour le budget) sont plus bas à cause de ce transfert caché pour la STIR. Le montant des transferts cachés est encore plus élevé pour le gaz naturel, qui est vendu à la STEG à hauteur de 10 pourcent du prix international. Globalement, le montant total des subventions cachées à la STIR et la STEG est estimé à approximativement 2,2 pourcent du PIB en 2009 (ou 1,5 milliards de TND). De plus, puisque la production est insuffisante pour satisfaire la demande interne, une grande partie de la consommation nationale de GPL, d'essence et de diesel est importée (jusqu'à 72 pourcent en volume en 2008). Les coûts sont couverts par l'Etat mais personne n'a une connaissance totale de l'efficacité des procédures d'achats pour les importations et l'efficacité de la société. Ce modèle semble être cher et non-transparent, puisque les pertes financières n'apparaissent pas explicitement.

De même, en Tunisie, les banques publiques (BP) ont accumulé de larges passifs, et requièrent maintenant un transfert massif du budget de l'Etat. Les proches de Ben Ali ont utilisé les banques publiques pour obtenir un accès privilégié aux crédits à des conditions avantageuses. De plus, les banques publiques ont donné des crédits aux entreprises publiques pour financer leurs activités, masquant ainsi leurs pertes, alors que les entreprises ne pouvaient pas (ou ne voulaient pas) repayer leurs crédits. Ces défaillances en matière de gouvernance ont empêché le secteur financier de canaliser ses ressources vers les projets économiquement les plus rentables et a affaibli la stabilité du secteur financier, de telle sorte qu'il requiert aujourd'hui un effort de recapitalisation (voir Chapitre Six). Le report du FSAP 2012 de la Banque et du FMI a estimé que les créances accrochées (NPL) accumulées par les banques publiques requièrent une recapitalisation de ces banques de l'ordre de trois à cinq pourcent du PIB, dans le cadre du scénario de référence.

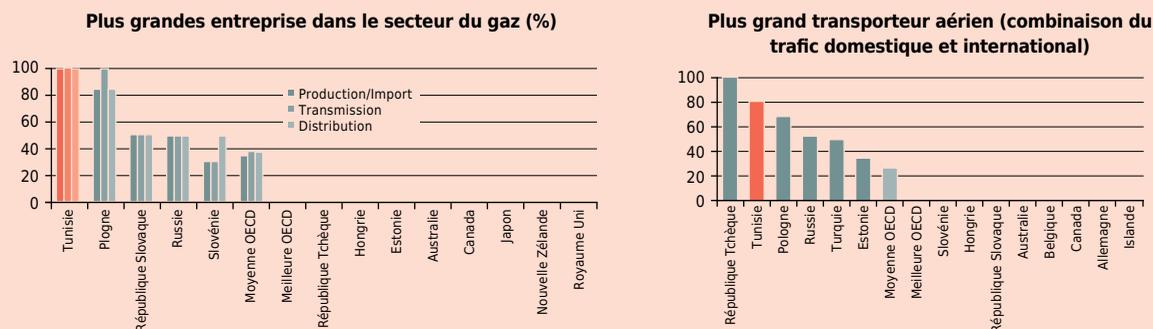
Source : Banque Mondiale (2013). La nécessité d'une meilleure gouvernance des entreprises publiques en Tunisie. Report N.78675-TN, Washington DC.

Remarque : i Notamment, le manque de transparence et une comptabilité, des fonctions de reporting et de budgétisation faibles; faible fonction de la propriété de l'état; faiblesse de la gouvernance interne de l'entreprise, caractérisé par des conseils d'administration faibles prolifération des contrôles mais avec une efficacité limitée.

ii Plusieurs pratiques sont récurrentes concernant les entreprises publiques : (a) accès aux terres publiques à des conditions hors marché, ce qui était très lucratif dans un contexte où le secteur de l'immobilier est en plein essor; (b) utiliser des renseignements d'initiés sur les actifs à être privatisés et restructurés pour acquérir des participations à des conditions hors-marché ; (c) l'exploitation abusive des services et des biens publics à des fins privées, comme Karthago Airlines, qui a utilisé les services d'entretien et de catering de Tunisair sans payer; (d) rachat des actions dans des secteurs stratégiques tels que les banques et l'utilisation des services publics privatisés pour donner aux entreprises de la famille dirigeante un avantage comparatif dans certains secteurs. En outre, les proches de l'ex-Président ont utilisé les banques publiques pour obtenir un accès privilégié au crédit à des conditions avantageuses. Dans l'ensemble, pendant ce temps, il était bien connu que les nominations des Présidents Directeurs Généraux ont été « politisées » et de grandes quantités de ressources publiques ont été transférées à des proches.

iii Sekkat (2009) a démontré pour l'Egypte que l'importance d'une entreprise publique dans un secteur donné est corrélée négativement avec la productivité totale des facteurs, expliquant ceci principalement par le fait que les entreprises publiques bénéficient d'une rente indépendamment de leur productivité.

Figure 2.3 : Etendue de l'actionnariat public dans le secteur du gaz secteur et du transport aérien en Tunisie



Source : Les données sur la Tunisie viennent d'une enquête de 2012 faite par la Banque Mondiale selon le format de l'indicateur de réglementation des marchés de produits (OCDE) ; les données pour le autres pays viennent de la base de données PMR de l'OCDE pour 2013, excepté pour la Pologne pour qui les dernières données disponibles sont celles de 2008.
Remarque : Dans le secteur du gaz, pour la Tunisie le schéma montre uniquement l'importateur de gaz qui est une Entreprise d'état.

Ce qui est inhabituel c'est le fait qu'en Tunisie la présence des entreprises publiques est relativement grande dans les secteurs tels que l'industrie manufacturière, le transport, le tourisme et les loisirs et autre services qui sont clés pour les entreprises privées. Alors que, telle que mentionnée ci-dessus, la présence d'entreprises publiques n'est pas inhabituelle dans certains segments des industrie dites de de réseau, l'Etat tunisien est aussi présent dans d'autres secteurs pour lesquels l'implication de l'Etat est difficile à justifier. L'Etat contrôle des entreprises dans divers sous-secteurs de production et service, tels que les hôtels, restaurants et autres activités commerciales. De plus, trois entreprises publiques fournissent des services de golf et douze entreprises publiques sont actives dans le secteur de l'immobilier (figure 2.2). La présence des entreprises publiques dans ces secteurs est contraire aux pratiques internationales et ne répond à aucune logique économique.

Certains segments dans le domaine des services de transport, qui pourraient desservis par les opérateurs privés, sont encore contrôlés par des entreprises publiques dominantes avec une part de marché de plus de 50 pourcent. Deux entreprises publiques dominantes fournissent respectivement des services de transport maritime et gère les opérations portuaires. La Compagnie Tunisienne de Navigation (CTN) assure le transport de passagers à travers le port de la Goulette (le transport de marchandise dans ce port est limité aux frêt en vrac et en dégroupage), alors que la STAM est un monopole de facto qui assure les opérations de transitaire et de manutention dans le port de Rades. Ce dernier est le plus important port marchand —95 pourcent des containers passent par le port de Rades— mais son infrastructure n'est pas adéquate pour le transport des containers et la manutention de l'infrastructure du port requiert des améliorations. La compagnie possède un fort pouvoir de fixer les prix puisque ses tarifs sont apparemment 30 à 50 pourcent plus élevés que ceux de ses concurrents. De même, dans le transport aérien, la compagnie nationale, Tunisair, cumule diverses fonctions : services de transport aérien ainsi que les services de fret et manutention à l'aéroport. La plupart du transport de passagers est assuré par Tunisair sur les liaisons internationales régulières et charters - représentant approximativement 63 pourcent de tous les sièges disponibles sur le marché. Les services de cargo et de manutentions sont aussi dominés par Tunisair. A part Air France, qui est actionnaire de Tunisair, le marché est demeuré relativement fermé aux autres compagnies aériennes. Le cadre réglementaire protégeant Tunisair empêche les autres compagnies aériennes d'offrir des alternatives viables de transport, ce qui résulte en des prix plus élevés et des services de moindre qualité pour les consommateurs tunisien, et a aussi des répercussions négatives sur plusieurs secteurs

clé tels que le tourisme, tout en entravant la compétitivité et la création d'emploi à travers toute l'économie. Contrairement à plusieurs pays de l'OCDE, il n'y a pas d'accord régional sur le transport aérien entre la Tunisie et les autres pays de la région, de même la Tunisie n'a pas signé un accord Open Sky UE-Tunisie (voir encadré 2.6).²¹

Encadré 2.6 : Open Sky - Des résultats économiques plus grands que les défis pour l'entreprise en place.

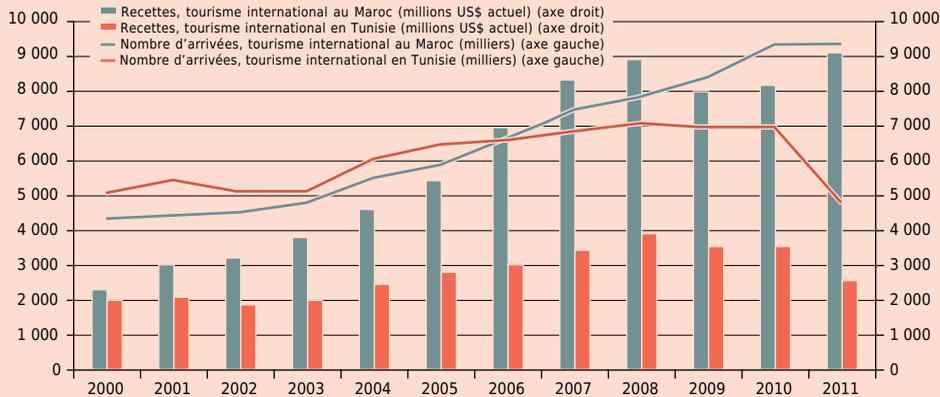
Les expériences historiques sur les accords de Open Sky ont démontré leur contribution économique importante à plusieurs niveaux : sur le nombre de passagers aériens, sur la création d'emplois et la compétitivité dans l'industrie du transport aérien et des activités connexes, et sur le tourisme et sur les activités connexes. Alors que les discussions préalables à la négociation sur l'Open Sky avec l'UE ont été lancées avant la révolution, elles ont été mises en attente, en partie pour des raisons politiques, mais aussi en raison des préoccupations concernant la compétitivité de Tunisair par rapport à ses concurrents potentiels, les opérateurs low-cost européens. La libéralisation des services aériens pourrait être socialement difficile, car Tunisair aura à mettre en œuvre une nouvelle restructuration.

Un Open Sky avec l'UE pourrait cependant mener à la création d'un nombre significatif d'emplois à travers l'économie, notamment dans le tourisme. Par exemple, le Maroc a réussi à stimuler son secteur du tourisme et sa compagnie aérienne, depuis l'accord d'Open Sky avec les États-Unis en 2000 et avec l'UE en 2006. Les accords d'Open Sky ont stimulé le trafic international : Le nombre de passagers a presque doublé entre 2006 et 2011, le nombre d'arrivées de touristes a augmenté de plus de 42 pourcent, et les recettes touristiques ont augmenté de 32 pourcent. En outre, la croissance annuelle de fréquences a atteint 12 pourcent en 2003 et 2010, de sorte que les entreprises marocaines ont gagné 402 fréquences supplémentaires en sept ans alors que les entreprises étrangères ont acquis 241 fréquences supplémentaires. Et bien sûr, les consommateurs (et le secteur du tourisme) ont énormément bénéficié, puisque l'augmentation de la concurrence a poussé les prix vers le bas de manière significative. En revanche, la Tunisie n'a augmenté le nombre de passagers que de 33 pourcent, le nombre d'arrivées de touristes de 5 pourcent et les recettes touristiques de 16 pourcent entre 2006 et 2010 (voir figure B2.6.1).

En outre, l'accord d'Open Sky avec l'Union européenne a considérablement augmenté la compétitivité de la Royal Air Maroc (RAM), qui est presque entièrement propriété du gouvernement. La RAM domine encore le marché avec plus de 50 pourcent de parts de marché, malgré l'entrée en concurrence de 22 entreprises étrangères (dont 19 sont européennes) depuis 2004 (en plus des cinq entreprises locales, trois nouvelles compagnies aériennes low-cost marocaines ont été mises en place et quatre nouvelles licences ont été accordées pour les services de manutention dans les aéroports.). Les transporteurs européens low-cost ont augmenté leur part du marché de l'UE vers le Maroc, passant de 12 pourcent en 2006 à 40 pourcent en 2011. Fait intéressant, toutefois, la diminution de la part de marché de la RAM de 60 pourcent en 2004 à 53 pourcent en 2010, a été accompagnée par une augmentation spectaculaire du volume de passagers transportés de 820,240 en 1998 et 2003, à 8,6 millions en 2004 et 2010. En fait, la RAM a continué à rester compétitive et a gardé la plus grande part du nombre de passagers entre le Maroc et l'Europe de l'Ouest.

Encouragée par les résultats positifs de l'accord d'Open Sky UE-Maroc, la Jordanie a signé un accord d'Open Sky avec l'Union européenne en 2010. De même, un accord d'Open Sky entre la Turquie et les États-Unis en 2000 a contribué à augmenter le trafic aérien et le tourisme en Turquie, avec 4,4 fois le nombre de passagers en 2011 qu'il y a une décennie, le nombre d'arrivées de touristes multiplié par 3,2 fois et les recettes touristiques multipliées par de 2,8.

Figure B2.6.1 Recettes et arrivées touristiques au Maroc et en Tunisie, 2000-2011



Source : Indicateurs de Développement Mondial (WDI)

Encore plus important, il n'est pas inhabituel en Tunisie que les entreprises publiques reçoivent un traitement de faveur sous diverses formes, et ainsi des conditions équitables ne sont pas garanties pour tous les acteurs du marché, résultant en des distorsions et des pertes économiques. Les Entreprises d'Etat bénéficient régulièrement d' « Aides de l'Etat » (c.-à-d. toute aide donnée par une entité gouvernementale et qui fausse la concurrence en favorisant certains marchés ou entreprises)²² telles que les injections de capital et les garanties pour les entreprises publiques en difficulté financière ou des prêts préférentiels émanant de banques publiques ou de l'Etat lui-même (voir encadré 2.3). L'Etat tunisien soutient souvent des entreprises publiques qui tournent à perte, aux frais du budget de l'Etat. Les diverses formes d'appui étatique sont fournies à travers un processus ad-hoc au lieu de se faire sur des critères clairement définis. Les meilleures pratiques exigent que, lorsque le gouvernement participe directement dans les marchés, il est important de garantir que les principes de neutralité compétitive soient mis en place. La neutralité compétitive requiert qu'aucune entité opérant sur un marché économique ne soit assujettie à des avantages ou désavantages compétitifs injustifiés.²³ Contrôler l'aide de l'Etat et s'assurer de la neutralité concurrentielle aidera à éviter le favoritisme et à assurer des règles de concurrence égales entre les sociétés publiques et privées. Par exemple, au Brésil, la Constitution interdit explicitement l'octroi de privilèges fiscaux aux entreprises publiques, si de tels avantages ne sont pas offerts au secteur privé aussi. En Australie, les mesures de neutralité compétitive comprennent la taxation, la dette, et la neutralité réglementaire ainsi que l'application des taux commerciaux de rendement comme justification pour la rétention d'actifs dans le cas des entreprises publiques, et non le financement croisé ou les subventions cachées aux Entreprises d'Etat par les fonds publics. En Hongrie les réglementations légales qui ont été adoptées pour respecter les principes de neutralité compétitive dans le domaine de la neutralité financière, en relation avec « la transparence des relations financières entre les organes généraux du gouvernement et les entreprises publiques et la transparence financière au sein des entreprises » (Capobianco and Christiansen 2011).

De plus, le contrôle étendu des prix et d'autres variables de marché augmentent les risques et réduisent la capacité concurrentielle des entreprises tunisiennes. En Tunisie, les contrôles des prix existe à tous les niveaux de production et distribution pour une large gamme de produits alimentaires et non-alimentaires, et de services. De même les marges de distribution de divers produits sont assujetties au contrôle de l'Etat (voir tableau 2.1). Une revue des pairs conduite sous l'égide de la CNUCED a montré que dans le secteur productif, les prix de 13 pourcent des produits sont encore

règlementés, en comparaison avec 20 pourcent dans le secteur de la distribution — le rapport a conclu qu'une partie non-négligeable de l'économie tunisienne n'est pas ouverte la concurrence libre et qu'il n'y a pas de signes d'améliorations à ce sujet (CNUCED 2006). Les secteurs où les prix sont contrôlés à tous les niveaux de distribution sont aussi associés à une présence significative d'entreprises publiques représentant au moins 55 entreprises,²⁴ en comparaison avec au moins quatre entreprises publiques dans les secteurs où les prix sont contrôlés au niveau de la production et au moins douze entreprises publiques dans les secteurs où les marges de distribution sont contrôlées.²⁵

Les offices de commercialisation des produits agricoles continuent aussi à intervenir sur les opérations des marchés, contraignant la production locale et l'investissement. Il y a plusieurs entreprises publiques dans le secteur agricole qui détiennent des positions de monopole dans des chaînes de valeur agricoles sur le marché national ainsi que sur le segment de l'import-export. L'Etat intervient dans le secteur de l'agriculture de diverses manières au-delà de programmes de subventions (qui ciblent le pain, les céréales, le couscous, les pâtes, les huiles, le lait UHT, et le concentré de tomate), plus exactement à travers l'exploitation et le contrôle de la production, la distribution et la commercialisation de divers produits agricoles. Par exemple, l'Office des Céréales intervient dans la collecte et le transport des céréales ainsi que dans l'importation ; l'Office du Commerce a un monopole sur les importations de sucre, café et pommes de terre; et l'Office National des Huiles importe les huiles et exporte l'huile d'olive (en gros, non-raffinée); il n'a pas l'exclusivité de l'exportation de l'huile d'olive mais il contrôle l'accès aux quotas de l'UE (surtout pour l'huile non-raffinée). Dans certains cas, tels que pour l'Office des Huiles, la part de marché que l'Etat contrôle est assez limitée, mais les Offices ont d'autres moyens de pressions à travers lesquels ils peuvent influencer les marchés, par exemple à travers la réglementation des marchés ou l'émission de certificats de qualité aux exportateurs privés. De même, pour les produits dont les prix sont typiquement déterminés par l'offre et la demande (légumes, viandes blanches, bœuf, agneau, œufs) l'intervention sur les prix peut se faire indirectement, par exemple à travers les importations, les fonds de stabilisation des prix et autres opérations de marché. C'est une question de l'étendue et du type d'intervention au-delà des subventions. Une décision unilatérale par le gouvernement de réduire les opérations ou interventions sur les marchés des offices donnerait un signal positif aux investisseurs privés dans ce secteur.

En résumé, les marchés tunisiens sont caractérisés par de multiples restrictions à la concurrence qui résultent en un environnement dans lequel les entreprises ne peuvent pas être concurrentielles et ne peuvent pas croître sur la base de leur capacité productive et/ou la qualité de leurs services. Nos conclusions soulignent que la concurrence est fortement contrainte en Tunisie, à cause d'un mélange d'obstacles réglementaire et monopoles légaux, un appui privilégié pour les entreprises publiques, et un contrôle des prix extensif. Tel que discuté dans le Chapitre Trois, les sociétés survivent en manipulant l'environnement réglementaire à leur avantage et au détriment des consommateurs et la performance économique générale. En fait, ces obstacles mènent à des prix plus élevés pour les consommateurs et les entreprises, comme le corroborent de nombreux exemples : le prix de la banane et le prix des grains de café torréfiés qui sont les deux à peu près deux fois plus cher en Tunisie par rapport au marché international, le prix des pneus de voiture, qui est de 30 à 50 pourcent plus élevé que le prix international, le prix des appels téléphoniques internationaux, qui est de 10 à 20 fois le prix du marché international, le prix des billets d'avion qui est estimé 30 à 50 pourcent plus élevé qu'ailleurs, ainsi de suite. Il faut noter que la plupart de ces obstacles à l'accès et à la concurrence concernent le secteur onshore. Cependant le secteur offshore — tout en réussissant mieux que le secteur onshore — souffre aussi de l'impact de ces réglementations (même si c'est indirectement). La faible efficacité des secteurs 'onshore', surtout les services d'épine dorsale (dits backbone), affecte de manière négative la compétitivité de cette économie 'offshore', la condamnant à des activités à faible valeur ajoutée qui se basent principalement sur la main d'œuvre bon marché (pour l'assemblage de produits intermédiaires importés). En conséquence, l'impact de ces obstacles à la concurrence est à la base des carences du modèle économique tunisien.

Il faut souligner que ces obstacles à la concurrence sont au cœur du système de clientélisme, d'extraction de rentes et d'exclusion sociale qui afflige la Tunisie. Tel que démontré dans le Chapitre Trois, l'architecture réglementaire existante est elle-même un produit du copinage – qui a mené à la prolifération de réglementations et restrictions. Dans ce contexte, l'élimination des obstacles à la pression concurrentielle et la simplification des procédures sont non seulement nécessaires pour arriver à une meilleure allocation plus efficace des ressources mais aussi pour assurer un accès plus équitable aux opportunités pour tous les tunisiens. En fait, l'analyse détaillée au chapitre suivant, montre qu'un effet secondaire du système tentaculaire de réglementations et restrictions à l'accès au marché est la culture d'exclusion (insider-outsider). Ce système permet de donner beaucoup de pouvoir discrétionnaire à l'administration, un pouvoir qui a été clairement abusé en Tunisie pour donner un accès privilégié et des avantages à ceux dans le cercle rapproché des pouvoirs politiques et administratifs.

Tableau 2.1 : Liste des produits assujettis à un contrôle des prix / marges

| Produits et services dont les prix sont contrôlés à tous les niveaux de distribution | Produits et services dont les prix sont contrôlés au niveau de la production | Produits assujettis au contrôle sur les marges de distribution |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> . Pain subventionné . Farine et semoule subventionnées . Couscous et pâtes subventionnés . Huiles comestibles subventionnées . Sucre . Subventionné . Papiers, livres, cahiers et cahiers d'exercices subventionnés . Thé . Médicaments et procédures médicales . Fuel . Electricité, eau et gaz . Transport Passager . Lait reconstitué subventionné . Services postaux et de communications (les taux pour les services de communication qui tombent sous le cadre des services de . Télécommunications ne peuvent pas dépasser des plafonds maximum) . Tabac, allumettes et alcool . Services portuaires . Boissons chaudes (café et thé) servies dans les cafés et les bars | <ul style="list-style-type: none"> . Levure boulangère . Bière . Barils et emballage métallique . Véhicules automobiles . Chaux, ciment et ronds à béton . Gaz comprimé | <ul style="list-style-type: none"> . Riz . Fruits . Légumes, plantes et condiments . Volaille . Œufs . Son et dérivés de mouture . Café torréfiée . Beurre . Concentré de tomates . Sucre en cubes . Levure . Bière . Tabac . Sel . Ciment Artificiel . Ciment blanc . Ronds à béton . Boîtes en métal . Véhicules automobiles . Encre scolaire . Gaz comprimé . Papier scolaire . Livres scolaires . Lait en poudre pour enfants |

Source : Gouvernement tunisien, Décret No. 31-1996 du 23 Décembre 1991 (modifié par le Décret 95-1142)

2.2 / Est-ce que le cadre de politique de concurrence tunisien est efficace dans la lutte contre les distorsions de marché associées avec le comportement anti-concurrentiel des entreprises et la réglementation anti-concurrentielle ?

Malgré des améliorations successives, La Loi sur la Concurrence tunisienne continue à faire face à des lacunes fondamentales. La Loi sur la Concurrence tunisienne est largement inefficace puisqu'elle exclue des marchés clés de son application, et stipule le contrôle des prix administratif d'une large gamme de produits alimentaires et non-alimentaires et de services (bien au-delà des produits de première nécessité). En comparaison avec les meilleures pratiques (y compris dans d'autres pays OCDE, MENA et d'Europe Centrale et de l'Est (CEE)), La Loi sur la Concurrence tunisienne n'est pas applicable aux marchés clés limitant sa capacité à décourager les comportements anti-concurrentiels. De grandes exceptions du domaine d'application de la Loi comprennent des produits qui : (a) sont considérés de première nécessité; (b) font face à des difficultés de fournitures à long terme à cause des obstacles légaux/réglementaires (tels que les dattes et autres fruits et légumes durant les fêtes religieuses); ou (c) sont fournis par un secteur monopolisé.²⁶ En fait la liste de produits exclus de la Loi sur la Concurrence tunisienne est très large en comparaison avec d'autres pays.²⁷ De plus, la Loi sur la Concurrence tunisienne ne s'applique pas non plus aux monopoles légaux, limitant l'efficacité de la concurrence dans les secteurs clé tels que les intrants de l'agro-alimentaire, matériaux pour les activités minières et le bâtiment.²⁸

Le cadre réglementaire entrave la capacité du Conseil de la Concurrence à lutter contre les pratiques et réglementations anti-concurrentielles. L'application efficace des règles et politiques de concurrence peut progressivement transformer l'environnement concurrentiel en déclenchant des changements positifs dans la structure du marché et en réduisant la concentration. La lutte contre les cartels est essentielle pour dissuader les comportements anticoncurrentiels les plus nocifs. Un contrôle efficace des fusions peut empêcher les concentrations qui étouffent la concurrence, et l'application réelle de la loi antitrust envers les entreprises dominantes pour décourager les comportements qui entravent la concurrence. En termes de meilleures pratiques, cependant, le cadre actuel de la concurrence et sa mise en œuvre n'aborde pas les ententes. En fait, les dispositions de la loi sur la concurrence peuvent même encourager la création de nouvelles ententes au lieu d'encourager leur disparition. Le régime tunisien de contrôle des concentrations nécessite également diverses améliorations.²⁹ En outre, les compétences de plaidoyer du Conseil de la concurrence semblent faibles. Outre la législation antitrust efficace, les mécanismes de plaidoyer sont essentiels pour minimiser la réglementation anticoncurrentielle, y compris les prix minimum and maximum et les contrôles des prix inutiles.³⁰

En tant que partie des obligations sous l'Accord de Partenariat avec l'UE, la Tunisie doit mettre en place un cadre d'aides de l'Etat. Actuellement, en Tunisie le contrôle/vérification de l'aide de l'Etat, dons et subventions ne sont pas consolidées sous une loi ou une autorité spécifique.³¹ En Tunisie, chaque ministère peut approuver, de façon ad hoc et sans planification, sa propre aide d'état (qui peut être allouée à travers divers instruments ou objectifs). Le Ministère des Finances participe à chaque commission sectorielle où les aides d'Etat sont décidées.³² Les aides d'Etat peuvent prendre diverses formes en Tunisie, y compris : (a) des avantages fiscaux ; (b) des transferts de capitaux; et (c) des garanties pour les entreprises publiques en difficultés financières. Les avantages fiscaux prennent la forme d'exonération de taxes directes et d'impôts indirects avec des taux de TVA et des droits de douanes réduits. Les transferts de capitaux peuvent être sous forme d'injections basées sur la perspective stratégique et l'orientation sectorielle accordées par le Comité Général du Budget. En même temps, les entreprises contrôlées par l'état peuvent recevoir des financements (par exemple des crédits garantis par l'Etat, des prêts préférentiels des banques étatiques ou de l'état lui-même,

ainsi de suite) qui ne sont pas disponibles pour les sociétés privées. De plus, la Direction Générale des Dettes donne des garanties aux entreprises publiques en difficulté financière, dans le cadre de l'Accord d'Association avec l'UE de 1998. L'introduction d'un cadre global régissant les aides d'Etat renforcerait un terrain de jeu équitable pour les sociétés et éviterait l'utilisation des fonds publics pour des objectifs qui découragent l'investissement et l'entrée de nouveaux investisseurs.

2.3 / La Tunisie bénéficierait-elle d'une augmentation des pressions concurrentielles sur les marchés ?

Le manque de pressions concurrentielles comporte des coûts importants pour l'économie tunisienne. La partie précédente a souligné que les obstacles à la concurrence sont omniprésents partout en Tunisie, partialement à cause du faible cadre réglementaire et légal. Il y a des preuves empiriques indiscutables que le manque de concurrence mène à de sévères pertes dans une économie, puisque les marchés ne peuvent pas fonctionner et allouer les ressources efficacement. Tel que résumé dans l'encadré 2.1, les entreprises opérant dans un environnement compétitif ont plus de chances d'augmenter leur productivité. Des incitations plus fortes pour innover à cause de fortes pressions concurrentielles ont un effet sur la croissance de la productivité à l'échelle du secteur. La concurrence stimule l'investissement, crée des emplois et accélère en fin de compte la croissance économique et améliore le bien-être global. La pression concurrentielle dans les marchés d'entrée (en amont), tels que les transports, les services financiers, l'énergie, les services de télécommunications et de construction, est un facteur clé de l'efficacité et de la croissance de la productivité dans les secteurs en aval –qui sont les utilisateurs de ces intrants. Au contraire, les pratiques anti-concurrentielles entraînent des pertes de bien-être pour l'économie dans son ensemble. Les accords de fixation des prix entre concurrents imposent des coûts importants à la société. En plus de l'augmentation du coût des biens et services pour faire des affaires, les cartels sont également associés à une faible productivité du travail et une réduction des incitations à innover.

Dans cette section nous quantifions les implications du manque de pression concurrentielle sur le travail sur la croissance de la productivité en Tunisie et trouvons que plus de concurrence mènerait à des bénéfices importants pour les Tunisiens. Il a été démontré empiriquement que le niveau d'intensité de la concurrence affecte la décision des entreprises d'innover et donc de stimuler la croissance de la productivité (Aghion, Harris and Vickers 1997, Aghion and Griffith 2005 et Aghion, Braun and Fedderke 2008). Dans cette section nous appliquons le cadre empirique proposé par ces études, qui est basé sur la méthode des « Marges prix-coûts » (MPC) comme mesure des pressions compétitives sur les marchés³³ (Annexe 2.2; pour les détails voir rapport de base de la RPD sur « L'Ouverture des Marchés à de Nouveaux Investissement et Opportunités d'Emploi en Tunisie », Banque Mondiale, 2014). Des marges plus élevées signifient un manque de concurrence, puisqu'elles reflètent le pouvoir de marché des entreprises à facturer des prix plus hauts. Notre analyse estime ainsi les effets de l'intensité de la concurrence sur croissance de la productivité du travail.³⁴

Les résultats montrent qu'en moyenne une baisse de cinq points de pourcentage dans les marges prix-coûts d'un secteur donné (soit une augmentation de la pression concurrentielle) devrait résulter en une augmentation de la productivité du travail de cinq pourcent. L'analyse économétrique à partir de données de 2000 à 2010 pour plus de 90 secteurs différents de l'économie tunisienne souligne que des MPC plus élevées (ce qui implique des niveaux inférieurs de l'intensité de la concurrence) sont associées de façon significative avec une croissance plus faible de la productivité du travail dans l'année qui suit (tableau 2.2). Dans l'ensemble, les résultats montrent que la réduction de cinq points de pourcentage de la marge prix-coûts d'un secteur donné devrait générer une croissance supplémentaire moyenne de la productivité du travail de cinq pourcent. Le supplément de croissance de la productivité peut s'avérer être encore plus important selon les secteurs. Ce résultat demeure robuste, après divers ajustements des spécifications

de l'analyse (pour plus de détails, voir le Rapport de base de la RPD sur « L'Ouverture des Marchés à de Nouvelles Opportunités d'Investissement et d'Emploi en Tunisie », Banque Mondiale, 2014).

Ces résultats suggèrent que davantage de concurrence sur les marchés tunisiens se traduirait par des avantages significatifs en termes de croissance plus élevée et création d'emplois plus rapide. En termes de bénéfices à l'échelle de l'économie, nos résultats impliquent que la réduction de la marge prix-coût de cinq points de pourcentage dans tous les secteurs de l'économie stimulerait la croissance de la productivité du travail de cinq pourcent en moyenne et se traduirait par une croissance supplémentaire du PIB de l'ordre de 4,5 pourcent par an et environ 50 000 nouveaux emplois par an.³⁵ Pour les secteurs manufacturiers et les secteurs sans entreprises publiques, les résultats suggèrent une augmentation respective de six et de 6,5 points de pourcentage de la croissance et de la productivité du travail. Comme indiqué au Chapitre Un, la croissance annuelle moyenne de la productivité dans tous les secteurs au cours des dix dernières années était d'environ 2,5 pourcent. Cela souligne que l'ampleur des changements attendus dans la croissance de la productivité du travail est importante par rapport aux taux de croissance habituels de la Tunisie, indiquant combien les marchés tunisiens sont affectés par le manque de concurrence.³⁶

En outre, l'effet d'une concurrence très féroce sur la croissance de la productivité réduit (désigné dans le Chapitre Un comme « l'effet Schumpétérien ») ne peut être identifié en Tunisie.³⁷ Moins de pouvoir de marché semble toujours fournir aux entreprises d'avantage d'incitations à innover et à stimuler la croissance de la productivité, sans preuve d'une relation non-linéaire entre la MPC et la croissance de la productivité du travail (tableau 2.2). Une explication possible de ce résultat est que le niveau initial de la concurrence sur les marchés tunisiens est tellement faible que toute augmentation de l'intensité de la concurrence conduirait à des gains de productivité importants.

Ces résultats suggèrent que la distance qui sépare les entreprises tunisiennes de la frontière technologique est encore grande et qu'il y a suffisamment d'espace pour 'échapper' à la concurrence à travers l'innovation. Ces résultats sont cohérents avec les résultats présentés dans le Chapitre Un, qui soulignent que la corrélation entre la croissance de la productivité du travail et la productivité totale des facteurs (PTF) au niveau de l'entreprise est élevée dans le secteur manufacturier en Tunisie (calculs basés sur des données au niveau des entreprises collectées entre 1997 et 2007) – qui est une indication que l'investissement des entreprises en capital physique était limité et que les pressions du marché sur la performance des entreprises sont faibles. Ce résultat reflète un investissement limité en innovation – selon l'ITCEQ (2010), les dépenses en R&D en Tunisie représentent approximativement 1.2 pourcent du PIB en 2009, alors que les pays OCDE dépensent en moyenne 2,3 pourcent de leur PIB en R&D.

La présence des Entreprises d'Etat semble miner les pressions concurrentielles et réduit les impacts bénéfiques de la concurrence sur la croissance de la productivité. Il faut noter que la relation limitée entre la croissance de la productivité et les MPC dans les secteurs ayant une présence accrue des entreprises publiques reflète probablement l'effet de frein que ces entreprises ont sur l'économie. Ceci laisse entrevoir les effets paralysants de la présence de l'Etat, qui comme cela a été discuté, est souvent associé à un niveau élevé de réglementation et des pratiques anti-concurrentielles (surtout pour l'utilisation des aides de l'Etat).³⁸ De fait, ce n'est pas la propriété publique en elle-même qui est en cause, mais plutôt la structure compétitive du secteur, et qui réduit l'impact positif de la concurrence sur la croissance de la productivité.

Les gains de productivité qui résultent d'une augmentation de la rivalité sur les marchés en Tunisie sont particulièrement élevés dans certains secteurs. L'impact attendu d'un changement de pouvoir de marché a été évalué pour des secteurs particuliers (à un niveau de 3 chiffres) en Tunisie (figure 2.4). Sans surprise, même les changements relativement mineurs dans la marge des secteurs qui souffrent notoirement d'obstacles à la concurrence en Tunisie (tels que l'agriculture et le secteur agro-alimentaire) devraient augmenter de manière significative la croissance de l'ensemble du secteur. Les secteurs qui

bénéficieraient le plus sont les services d'infrastructure (tels que les services de transport ou les services professionnels) qui sont particulièrement importants pour la compétitivité globale de l'économie. Une concurrence accrue constitue également une opportunité importante pour la croissance de la productivité dans les secteurs clés en amont, à savoir le transport urbain, maritime et aérien ainsi que l'immobilier, les services postaux et autres services aux entreprises.³⁹ Il faut noter que ces résultats représentent une estimation très prudente de la croissance potentielle supplémentaire de la productivité.

Tableau 2.2 : Relation entre concurrence (PCMs) et productivité du travail

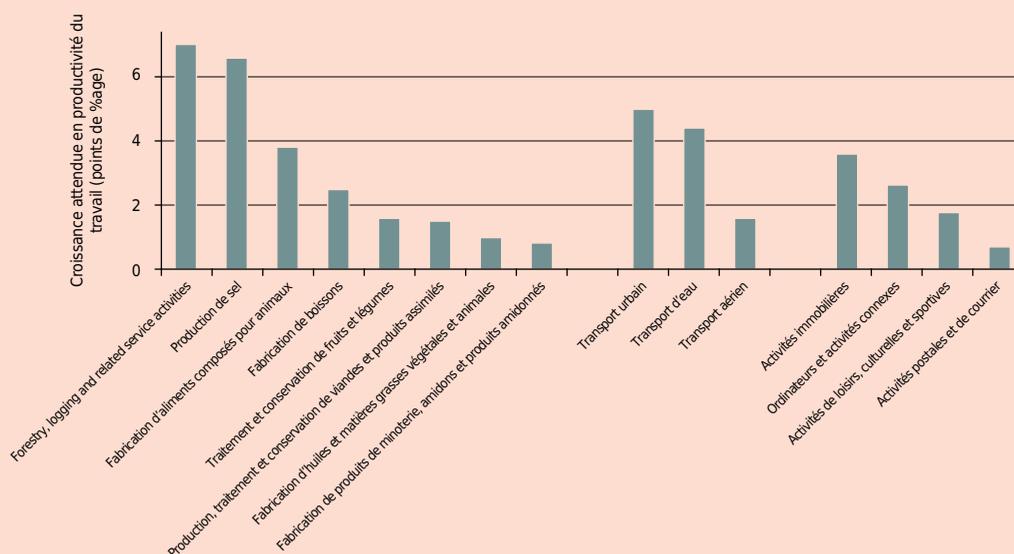
| | Données de référence- Tous secteurs | | Secteurs manufacturiers | Secteurs sans entreprises publiques |
|-----------------------|--|---------------------|----------------------------|--|
| | linéaire (1) | non-linéaire (2) | (3) | (4) |
| PCM[t-1] | -0.98 | -1.24 | -1.15 | -1.25 |
| † | 0.00 | 0.05 | 0.01 | 0.02 |
| PCM[t-1] ² | | 0.53 | | |
| † | | 0.53 | | |
| constant | 0.63 | 0.59 | 0.19 | 0.35 |
| † | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Nombre d'Observations | 888 | 888 | 455 | 528 |
| Rcarré ajusté | 0.08 | 0.09 | 0.12 | 0.09 |

Source : Calculs des auteurs

Remarque : Résultats de la régression avec variable dépendante : croissance dans la productivité du travail réel (variation en %age).

Remarque : † p-valeurs en deuxième ligne en dessous des coefficients, erreurs-types regroupées par secteurs; toutes les régressions avec effets fixes par année et par secteur.

Figure 2.4 : Les gains attendus en productivité du travail suite à une baisse de 5 % de MPC (concernant la moyenne 2003-2010 par sous-secteur)



Source : Calculs des auteurs

Remarque : Le tableau montre des estimations prudentes de la croissance attendue de la productivité du travail (en points de %age), après une baisse de MPC de cinq % par rapport à la moyenne de 2003 à 2010. Étant donné que certains de ces résultats sont soumis à de grands intervalles de confiance, les valeurs présentées ici se réfèrent à une estimation prudente de l'augmentation attendue de la croissance moyenne de la productivité dans chaque secteur par rapport aux taux de croissance dans le secteur de référence (par exemple le transport par pipeline). Tous les effets de l'interaction signalés sont significativement différents de zéro (au niveau de signification de 1 %).

2.4 / Un programme de réformes pour augmenter la concurrence en Tunisie : Ouverture des marchés à de nouvelles opportunités d'investissement et d'emploi

Trois axes clé de réformes sont nécessaires pour apporter la concurrence aux marchés et entreprises tunisiennes, nommément pour éliminer les obstacles à l'accès au marché, améliorer la gouvernance des entreprises publiques, et renforcer le cadre légal de la concurrence. Premièrement, l'élimination de la plupart des obstacles à l'accès et à la concurrence, au niveau des secteurs, est un prérequis à une performance économique plus rapide (voir Chapitre Quatre). Tel que mentionné ci-dessus, près de 50 pourcent de l'économie tunisienne est assujettie à des restrictions à l'entrée sur le marché, y compris dans le secteur des services d'infrastructure (tels que les télécoms, transport aérien et maritime, services professionnels, commerce et distribution ainsi de suite), qui déterminent la compétitivité de toute l'économie, et aussi dans les secteurs ayant un potentiel élevé de croissance (tels que les services de santé, les services éducatifs ainsi de suite). Actuellement ces obstacles sont issus de diverses législations, notamment dans le Code d'Incitation aux Investissements, Le Code du Commerce, diverses législations sectorielles règlementant les secteurs des services, et sont aussi tolérée par la Loi sur la Concurrence. Il faut souligner que ces obstacles limitent en premier lieu l'investissement et l'initiative économique des tunisiens. La plupart des obstacles concernent l'entrée et les opérations sur marché du secteur onshore. Cependant, tel que discuté dans le Chapitre Quatre, il faut remarquer que l'efficacité réduite des secteurs onshore (et particulièrement dans les services d'infrastructure) affecte aussi négativement la compétitivité de l'économie offshore, la condamnant à des activités à basse valeur ajoutée qui dépendent largement sur la main d'œuvre pas chère (pour l'assemblage d'intermédiaires achetés à l'étranger). Autrement dit, la concurrence limitée dans l'économie, et notamment dans le secteur onshore, est à l'origine de la rareté et la mauvaise qualité des emplois disponibles pour les tunisiens.

Au-delà de l'élimination des obstacles auxquels font face les investisseurs nationaux, les Tunisiens bénéficieraient de l'ouverture de l'économie aux investisseurs étrangers, pour permettre plus d'investissements, une création d'emplois plus rapide et l'accès à des connaissances, des normes d'efficacité et de qualité nouvelles. Comme indiqué dans le Chapitre Quatre, les barrières à l'accès limitent en grande partie les investisseurs étrangers au secteur « offshore ». En fait, cette politique d'investissement n'a pas réussi à attirer les investisseurs dans d'autres secteurs que l'énergie et l'industrie manufacturière à faible valeur ajoutée dans des activités de type assemblage. De plus, tel que présenté dans le Chapitre Quatre, la segmentation entre onshore et offshore a limité la possibilité d'établir une intégration verticale entre la production et la vente de biens intermédiaires.

Deuxièmement, la réforme de la gouvernance des entreprises publiques et l'utilisation des aides d'Etat sont aussi essentielles. Il est important de préciser que l'amélioration du fonctionnement des marchés n'exige pas la privatisation des entreprises publiques. Bien qu'il ne soit pas nécessaire que l'État abandonne la propriété des entreprises, cependant, il est important de s'assurer que la gouvernance des entreprises publiques leur permettent de fonctionner sur un pied d'égalité avec les entreprises privées et qu'elles sont exposées à la concurrence et ont des chances équitables avec les autres entreprises privées. Cela implique également la nécessité d'un encadrement global des aides d'État visant à assurer des conditions de concurrence équitables pour les entreprises et d'éviter l'utilisation des fonds publics pour la distorsion à la concurrence, ce qui découragerait l'entrée de nouveaux investisseurs. La réduction de la participation directe de l'État (par le biais des entreprises publiques et autres opérations) devra également être envisagée en particulier sur les marchés en général compétitifs où il n'y a pas de justification claire pour la présence de l'État, notamment dans les industries manufacturières, le transport, le tourisme et les loisirs (hôtels et restaurants, terrains de golf), et le secteur de l'immobilier.

Troisièmement, des améliorations du cadre légal de la concurrence sont aussi requises. Un cadre de politique de concurrence plus efficace pourrait être obtenu en (a) augmentant l'efficacité de l'application des règles anti-trust; (b) poursuivant des activités de plaidoyer pour minimiser la réglementation anti-concurrentielle; (c) adoptant les meilleures pratiques pour le contrôle de l'aide de l'Etat; et (d) garantissant la neutralité compétitive entre les sociétés privées et publiques, et entre les entreprises privées. De telles reformes aiderait aussi à créer un environnement des affaires plus prévisible et plus transparent. Tel que souligné ci-dessous, des aspects clé de ces réformes légales et institutionnelles accompagnerait et renforcerait l'élimination des obstacles et des améliorations de la performance des entreprises publiques :

- Éliminer les obstacles réglementaires pour stimuler la concurrence. La réduction du degré de restriction de la réglementation des marchés de biens exige des réformes durables visant principalement : (a) la réduction de l'intervention de l'Etat à travers les entreprises publiques et autres opérations en particulier dans les marchés particulièrement concurrentiels - ceci servira aussi à promouvoir une utilisation plus efficace des fonds publics à des objectifs de politiques alternatives ; (b) en minimisant la portée des prix administrés à tous les niveaux de la chaîne de valeur des produits et éliminer les plafonds sur les marges de distribution à la fois pour les produits alimentaires et non-alimentaires ; et (c) l'élimination du traitement discriminatoire envers les investisseurs étrangers, ainsi qu'entre les investisseurs nationaux dans les secteurs où de telles restrictions réglementaires créent un terrain de jeu inégal. Ceci est une occasion pour stimuler la concurrence et, partant de là, la productivité, par la réduction de la réglementation restrictive des marchés de produits et d'introduire une surveillance réglementaire appropriée dans les secteurs clés. Il est essentiel que le gouvernement élimine les interventions publiques distorsion et promeuve un environnement plus concurrentiel en particulier dans les secteurs ayant des retombées généralisées sur l'économie tunisienne. Ce rapport met en évidence que la concurrence est particulièrement limitée dans les services de transport (compagnies aériennes, chemins de fer, maritime, routier), les services de réseau (notamment l'électricité et du gaz) ; le secteur des télécommunications ; les services professionnels et dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture. Des évaluations détaillées de ces secteurs et des recommandations politiques pour surmonter les obstacles spécifiques à la concurrence pour chacun de ces secteurs sont décrits dans le Rapport de base de la RPD sur « L'ouverture des marchés à des Nouvelles Opportunités d'Investissement et d'Emploi en Tunisie » (Banque Mondiale, 2014).
- La concurrence principale et les principes de neutralité concurrentielle dans les politiques gouvernementales. A moyen terme, le gouvernement tunisien pourrait évaluer la conception et l'adoption d'un cadre réglementaire complet pour atteindre la neutralité concurrentielle entre tous les acteurs du marché.
- Accroître l'efficacité du cadre de la concurrence et sa mise en œuvre en modifiant la loi sur la Concurrence. Les amendements spécifiques de la Loi sur la Concurrence devront être principalement destinés à (a) limiter les exceptions des pratiques anticoncurrentielles ; (b) l'application des règles de concurrence à tous les participants du marché, qu'ils soient privés ou publics. Ceux-ci devront être complétés par l'élimination des contrôles de prix inutiles et des plafonds de marges de distribution. Il est également nécessaire de renforcer le contrôle des fusions et à renforcer le mandat de sensibilisation du Conseil de la Concurrence. L'annexe 2.3 présente une liste détaillée des modifications requises de la Loi sur la Concurrence et le cadre institutionnel pour l'application de la concurrence (et voir également le rapport RDPcirconstanciel sur " L'Ouverture des marchés à de nouvelles opportunités d'investissement et d'emploi en Tunisie » Banque Mondiale, 2014).

- Continuer les activités de sensibilisation pour minimiser les réglementations anti-concurrentielles. En renforçant sa méthode de plaidoyer, le Conseil de la Concurrence pourra prévenir et gérer toutes distorsions potentielles de concurrence dans les secteurs clés de l'économie (tels que les services d'infrastructure ou professionnels) et ouvrir les marchés à la concurrence. Le Conseil de la Concurrence pourrait aussi aider à décourager l'application de réglementations anti-concurrentielles en augmentant la conscience des autres agences gouvernementales et des régulateurs sur les effets de distorsions des provisions réglementaires spécifiques. Travailler en étroite collaboration avec les autres régulateurs sectoriels aidera aussi à éviter un chevauchement de capacités dans le domaine de la concurrence et faire face de manière plus efficace à la réglementation anti-concurrentielle.
- Créer un inventaire des aides d'État et élaborer des dispositions relatives aux aides d'État destinées à minimiser les effets de distorsion potentiels sur la concurrence. L'introduction d'un encadrement global des aides d'État pourrait garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises et éviter l'utilisation de fonds publics pour soutenir des régimes d'aides d'État de distorsion qui découragent l'entrée de nouveaux investisseurs. La mise en œuvre d'un tel cadre permettrait de promouvoir un changement des aides d'État vers des objectifs «horizontaux» qui pourraient bénéficier des industries entières au lieu d'entreprises spécifiques. Cette approche réorienterait les aides vers des objectifs globaux de l'économie, tels que la R & D et l'innovation, le capital-risque, la formation, l'énergie renouvelable et le changement climatique et autres mesures pour la protection de l'environnement. La mise en place d'un inventaire des aides d'État contribuera à assurer la transparence et la redevabilité dans l'utilisation des fonds publics, tout en appliquant les critères de meilleures pratiques pour accorder une aide de l'Etat, permettrait de réduire les incitations de distorsion accordées aux entreprises spécifiques.
- Réviser les règles sur les marchés publics pour augmenter la concurrence et l'efficacité, notamment dans les secteurs de l'ingénierie et du bâtiment. Ces réformes devront cibler une augmentation de l'efficacité, la transparence et redevabilité des marchés publics (voir Banque Mondiale 2012e, pour une discussion détaillée des réformes des contrats publics en Tunisie).

Il est important de souligner que la transition vers un régime plus ouvert et concurrentiel sera très difficile. Il sera important de développer une stratégie pratique par étape pour savoir quelles barrières à l'accès faut-il démanteler et quelles restrictions à l'IDE faut-il éliminer. Avec un taux de chômage très élevé et les troubles sociaux récents, exposer les entreprises onshore à plus de concurrence et encourager l'accès dans des secteurs jusque-là protégés doivent être soigneusement exécutés. Si elles ne sont pas correctement séquencées, les réformes pourraient entraîner la perte d'emplois et des revirements politiques. Les questions qui pourraient être considérées comme faisant partie de cette stratégie sont les suivantes :

- La promotion de l'entrée sans privatisation : Comme indiqué ci-dessus l'objectif principal n'est pas de privatiser, mais plutôt d'améliorer la performance des entreprises publiques et de niveler le terrain de jeu. Par exemple, la promotion des partenariats entre les entreprises d'État et les entreprises étrangères a été activement poursuivie en Chine pour les entreprises les plus viables avec d'excellents effets sur la performance. Cette approche a réduit au minimum les pertes d'emplois qui auraient pu accompagner une privatisation à grande échelle.
- Concurrence progressive: La réduction des obstacles à l'accès et l'élimination des obstacles réglementaires pourraient être faites progressivement avec un séquençage pré-annoncé; en fait, la priorité devrait être d'accroître la concurrence dans les secteurs qui offrent des services aux entreprises (et aux citoyens tunisiens) tels les télécommunications, le transport aérien

et maritime, le commerce et de la distribution, ainsi de suite, puisque ces services affectent la compétitivité de toute l'économie ; il est tout aussi important d'éliminer les obstacles et permettre un plus grand investissement dans les secteurs qui ont un fort potentiel de croissance et les perspectives de création d'emplois en Tunisie tels que les services de santé, services d'éducation, les télécommunications et les services informatiques (voir Chapitre Huit).

- Commencer par l'ouverture à la concurrence régionale : L'élimination des obstacles régionaux à la concurrence permettrait aux entreprises onshore de s'adapter à la concurrence en mettant l'accent sur la rivalité régionale d'abord, avant de passer au marché mondial.
- Eviter une convergence des réglementations qui augmenteraient les obstacles au lieu de les supprimer : notamment dans les domaines liés à la réforme du marché du travail, il y a le risque que la convergence pourrait conduire à une augmentation de la réglementation.

2.5 / Conclusions

L'absence généralisée de pression concurrentielle qui caractérise l'environnement économique en Tunisie et est à l'origine de l'échec du modèle de développement actuel, notamment le manque d'emplois de qualité. Les obstacles omniprésents à l'accès sur les marchés et à leur contestabilité empêchent la transformation structurelle de l'économie et étouffent la croissance économique en entravant l'initiative privée, et découragent l'innovation et la productivité. Les restrictions à l'accès au marché (introduit par le Code d'Incitations aux Investissements ; le Code du commerce ; et d'autres législations sectorielles de régulation des secteurs de services, notamment les télécommunications, la santé, l'éducation et les services professionnels, et encouragées dans certains cas par la Loi sur la Concurrence) et la prévalence des monopoles légaux ont fermé l'économie nationale à la concurrence et ont créé un environnement onshore qui stagne en termes de productivité, étant donné que les bonnes entreprises sont incapables de croître (voir Chapitre Un). Il en résulte des prix plus élevés pour les consommateurs et les entreprises; le prix des appels téléphoniques internationaux, qui est 10 à 20 fois plus cher, et le prix des billets d'avion qui sont 30 à 50 pourcent plus chers. L'environnement des affaires récompense la recherche de rentes et le capitalisme de copinage à tel point que, tel que discuté dans le Chapitre Trois, la lourde réglementation d'Etat est devenue un paravent pour les pratiques de capitalisme de copinage, bloquant sévèrement la performance du secteur privé et de toute l'économie, en excluant ceux sans les bonnes connexions avec les politiciens ou l'administration. A leur tour, l'inefficacité et l'extraction de rentes par les proches dans l'économie onshore minent aussi la compétitivité du secteur offshore, qui est ainsi resté largement dominé par les tâches à valeur ajoutée basse et d'assemblage. Les coûts économiques de ce modèle économique, qui mine la concurrence et encourage la recherche de rentes, sont donc immenses.

Il y a de larges possibilités de réaliser des gains d'efficacité de politiques sectorielles favorables à la concurrence et une application plus efficace de la politique de la concurrence à l'économie tunisienne. Les données empiriques de par le monde documentent les avantages écrasants découlant d'une plus grande concurrence, puisque les entreprises sont incitées à investir davantage, innover et améliorer leur efficacité. En définitive, la concurrence génère de l'emploi et accélère la croissance économique et l'augmentation du bien-être global. Conformément à cela, l'analyse empirique présentée dans ce chapitre a montré que les gains d'une plus grande pression concurrentielle sur les marchés tunisiens seraient considérables, ce résultat n'est pas surprenant puisque les réglementations économiques ont systématiquement étouffé la concurrence en Tunisie. Les résultats de notre analyse économétrique qui se concentre sur la productivité du travail suggèrent que l'économie de la Tunisie pourrait croître beaucoup plus rapidement si les entreprises étaient incitées à éliminer les inefficacités dans le

processus de production et à investir davantage dans des innovations qui permettent de réduire les coûts de production. Poussée par la concurrence, une baisse de cinq points de pourcentage dans les marges d'un secteur (mesurée par les «marges prix-coût») pourrait augmenter la productivité du travail de cinq pourcent, en moyenne. Cela implique que la réduction de la marge prix-coût de cinq points de pourcentage dans tous les secteurs de l'économie (stimulerait la croissance de la productivité du travail de cinq pourcent en moyenne) et se traduirait par une croissance supplémentaire du PIB de l'ordre de 4,5 pourcent par an et environ 50 000 nouveaux emplois par an. Par conséquent, l'augmentation de la pression concurrentielle pour réduire le pouvoir de marché des entreprises (et les majorations de prix, qu'ils peuvent obtenir par la suite) donnerait un sérieux coup de pouce pour réduire le taux de chômage de la Tunisie. En outre, les secteurs qui bénéficieraient le plus sont les services de base (tels que les télécommunications, les services de transport ou les services professionnels) et ceux-ci sont particulièrement importants pour la compétitivité de l'ensemble de l'économie (comme ils sont intensément utilisés comme intrants dans les chaînes de valeur).

Afin de réaliser ce potentiel, il est nécessaire d'ouvrir le terrain économique à plus d'acteurs tunisiens et étrangers, afin d'élargir l'activité économique et la création de richesses. Il convient de souligner que la suppression des obstacles à la concurrence n'est pas destinée principalement pour permettre aux étrangers d'investir en Tunisie. L'analyse dans ce chapitre a mis en évidence que c'est d'abord et avant tout les Tunisiens eux-mêmes qui sont actuellement confrontés à de sévères restrictions pour accéder à une grande partie de leur économie. En outre, les Tunisiens devraient également envisager de supprimer (la plupart) des barrières à l'accès des investisseurs étrangers, et devraient même chercher à attirer les investisseurs étrangers, puisque les investissements supplémentaires apporteraient des emplois supplémentaires et la création de richesses. En outre, comme indiqué dans le Chapitre Un, les entreprises de propriété étrangère ont des taux de création d'emplois sensiblement plus élevés que les autres entreprises.

L'élimination des obstacles à la contestabilité des marchés doit être progressive, en commençant par les secteurs essentiels et les secteurs qui détiennent un fort potentiel de création d'emplois. Les plus grands gains économiques découleraient de la concurrence accrue dans les secteurs qui offrent des services aux entreprises (et pour les citoyens tunisiens) tels que les télécommunications, le transport aérien et maritime, le commerce et la distribution, les services professionnels, etc., puisque ces services affectent la compétitivité de toute l'économie. En parallèle il y a de fortes raisons pour éliminer les obstacles et permettre un plus grand investissement dans les secteurs qui présentent un fort potentiel de perspectives de croissance en Tunisie, tels que les services de santé, les services d'éducation, et les télécommunications et services TIC (voir Chapitre Huit).

Le modèle de développement actuel contrôlé par l'État, qui a servi la Tunisie dans les premières étapes de son développement économique, devient un frein croissant au développement de la Tunisie. Afin de permettre à la Tunisie de passer à la prochaine étape du développement économique, il est nécessaire d'ouvrir l'économie et uniformiser les règles du jeu pour favoriser l'entrée de nouveaux investisseurs et permettre aux plus productifs et innovants de réussir et attendre leurs travaux, attendant ainsi l'activité économique et la création d'emplois. Pour que cela devienne possible, l'État doit assouplir les strictes limitations actuelles à l'accès aux marchés et réduire ses interventions directes dans les marchés, afin de minimiser les distorsions et la concurrence déloyale.

Il est important de préciser, cependant, que l'ouverture de l'économie à une plus grande concurrence ne nécessite pas que l'État renonce à la propriété des entreprises publiques. Il y a certains sous-secteurs manufacturiers et de services dans lesquels l'État détient actuellement des entreprises publiques, telles que les hôtels, restaurants, terrains de golf et le secteur de l'immobilier, mais où il n'y a pas de justification claire de la présence de l'état. Au-delà de ces cas évidents, cependant, la recommandation n'est pas que les entreprises publiques doivent être privatisées. Ce qui est

important, est plutôt de veiller à ce que les entreprises publiques fonctionnent efficacement, et cet objectif peut être obtenu à travers l'adoption d'un solide cadre de gouvernance d'entreprise aligné avec les meilleures pratiques internationales. Il est également essentiel que les entreprises publiques ne reçoivent pas de traitement particulier ou des privilèges de l'État. Cela est nécessaire pour assurer des conditions de concurrence équitables entre tous les acteurs du marché, de sorte que les entreprises les plus performantes (quelles soient publiques ou privées) peuvent se développer et créer des emplois.

Un nouveau économique modèle continuera à nécessiter un rôle actif et crucial de l'Etat. En conclusion, il faut souligner encore une fois que la discussion dans ce chapitre ne porte pas sur 'la dérégulation' ou sur 'la réduction' du rôle de l'Etat— ce rôle a cependant, besoin de changer afin de soutenir et non entraver le secteur privé. La vaste documentation sur les échecs des marchés montre que l'Etat a un rôle critique à jouer pour permettre le fonctionnement des marchés et encourager un secteur privé compétitif. Le défi est donc de passer d'un Etat paternaliste — qui cherche à tout contrôler et encourage l'inefficacité et qui a produit le copinage et les privilèges pour les élites—vers un système où l'Etat cible l'uniformisation des règles du jeu, permettant l'initiative privée (dans tout le pays, et non juste sur le littoral) et ouvrant les opportunités économiques à tous les tunisiens.

Notes

¹ Ce chapitre s'appuie sur le Rapport de base de la RPD PR sur « L'ouverture des marchés à de nouvelles possibilités d'investissement en Tunisie » (Banque mondiale 2014) qui explique en détail le fonctionnement des marchés tunisiens et examine le caractère restrictif de la réglementation gouvernementale et les politiques qui influent sur les marchés de produits, y compris l'efficacité de la concurrence et le cadre de la concurrence. Le rapport de base comprend également une analyse de l'impact de l'augmentation de la rivalité de marché sur la productivité et un aperçu des restrictions sur le marché dans certains secteurs (tourisme, agriculture, transport et télécommunications) qui nécessitent une attention particulière des décideurs.

² Les politiques de concurrence sont définies comme l'ensemble des politiques et des lois assurant que la concurrence sur le marché n'est pas limitée d'une manière qui réduise le bien-être économique. En termes pratiques, la politique de la concurrence implique généralement l'application de la législation anti-trust (généralement des règles contre la conduite et les fusions d'entreprise anti-concurrentielles) et la promotion de mesures pour permettre l'entrée et la rivalité des entreprises, grâce à l'élimination de la réglementation restrictive des marchés de produits et l'ouverture des marchés à la concurrence, généralement appelés les programmes de défense de la concurrence (Motta, 2004).

³ En fait, tel que discuté dans le Chapitre Un, alors que la croissance réelle du PIB depuis les années 1990 était la seconde plus haute dans la région MENA, elle est demeurée bien en-deçà des taux de croissance observés dans les autres pays à revenu moyen pendant la même période – et à la différence de beaucoup de ses pairs la Tunisie n'a pas vécu un décollage pendant les deux dernières décennies.

⁴ Afin d'identifier les marchés où la concurrence est limitée et la réglementation anticoncurrentielle, l'analyse a utilisé le Questionnaire sur les Indicateurs de la Réglementation développé pour l'Indicateur de réglementation des marchés de produits (PMR) de l'OCDE. Le PMR mesure le degré selon lequel les politiques servent à promouvoir ou inhiber la concurrence dans différents domaines des marchés de produits. Chacun des domaines traités dans le questionnaire PMR fait la lumière sur des restrictions spécifiques du cadre réglementaire tunisien à l'échelle globale de l'économie et dans des secteurs clés de l'économie. Les détails sont inclus dans l'Annexe 2.1.

⁵ Ooredoo (anciennement Tunisiana) a obtenu une licence de téléphonie mobile en 2002. Depuis elle a fortifié sa position dominante dans le marché de la téléphonie mobile à travers la création d'offres dites de clubs (ex. les offres "amigos" ou "familia" en 2013) réduisant considérablement les incitations pour les membres de changer pour un réseau concurrent, alors que Orange et Tunisie Telecom sont en concurrence pour la demande résiduelle à travers des offres parfois agressives, souvent limitées dans le temps (telles que "Allo Lelkoll" en 2013) conçus pour attirer un nombre minimum rentable de clients pour commencer.

⁶ Orange a récemment proposé de permettre à tous les opérateurs de recevoir les services de communications internationales pour les clients d'accès. Orange a une petite base d'accès et bénéficierait d'accéder à la base de leurs concurrents pour atterrir les appels. Deuxièmement ils peuvent bénéficier du pouvoir de marché global de

France Telecom pour les appels vers la Tunisie et pousser les prix vers le bas. Le régulateur est inquiet du potentiel de dominance de France Telecom malgré le fait que Tunisie Telecom ait des câbles sous-marins avec de grands concurrents de Orange dans le marché de gros (tel que Telecom Italia), et craint qu'une modification des licences existantes pourrait être reçue avec une opposition et même un défi légal de la part des autres opérateurs. D'un autre côté, ceci augmenterait effectivement la concurrence sur le marché. (Banque Mondiale, 2012e; Gelvanovska et al. 2014).

⁷ L'introduction des licences Mobile Virtual Network Operator (MVNO) and Virtual Network Operator (VNO) pourrait augmenter les pressions concurrentielles dans le secteur, surtout si ces services ne sont pas limités uniquement à la communication par voix, mais soient étendus aussi aux données 3G et permettront aux opérateurs de fournir des solutions VoIP.

⁸ De même, l'élimination des restrictions existantes sur les marchés clés d'intrants, notamment le gaz et l'électricité, serait bénéfique pour un grand nombre de secteurs de l'économie, ainsi que pour les consommateurs. De même, l'entrée dans la plupart des segments des services de transports et l'accès à l'infrastructure clé de transport demeure limitée, résultant en des coûts élevés pour les consommateurs et les entreprises.

⁹ UHD (Carrefour), Monoprix (Géant) et Magasin Général. De plus, il y avait près de 232,000 micro-entreprises en 2010.

¹⁰ Boughzala, M. (2013), Background note pour le RPD : "Le commerce en détail en Tunisie", Mimeo, Avril, 2013.

¹¹ Loi No. 69/2009, Août 12, 2009.

¹² Une demande doit être soumise au Ministère du Commerce qui ensuite transmet le dossier au Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Équipement, Habitat et Planning, Ministère de l'Environnement, Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de l'Agriculture. L'autorisation est émise uniquement si tous ces Ministères approuvent la demande. Le gouvernement a récemment adopté le Décret 664/2013 (sur les critères et procédures pour donner des autorisations pour ouvrir de grandes surfaces/hypermarchés) afin de clarifier les critères techniques et d'urbanisme pour l'obtention de cette autorisation ; cependant ce décret ne fournit pas d'améliorations significatives en comparaison avec les anciennes pratiques.

¹³ Les règles concernant l'accès et l'opération de commerce de détail (surtout les grandes surfaces) se sont avérées augmenter les coûts des activités dans le secteur du commerce dans plusieurs pays EU (y compris en Europe de l'Est). Les autorités de concurrence dans certains pays considèrent que les réglementations sur le commerce rendent difficile l'accès au marché pour les nouvelles entreprises et l'expansion pour les entreprises existantes, et causent des effets négatifs et des distorsions. Voir European Competition Network (ECN) Subgroup Food (2012), ECN Activités dans le Secteur Alimentaire - Rapport sur l'application de la loi sur la concurrence et marché monitoring activités by Européenne concurrence autorités dans le Secteur Alimentaire, Mai 2012, page 11. Voir aussi Irish Competition Authority (2009), Retail related import and distribution study, pages ix et 35.

¹⁴ Typiquement, l'autoréglementation des services professionnels inclut des mesures qui affectent l'entrée dans

la profession respective, le comportement des membres de la profession, y compris le contrôle des prix, et l'octroi de droits exclusifs de pratiquer certaines activités. La Commission européenne a analysé les marchés dans lesquels les avocats, notaires, comptables, architectes, ingénieurs et pharmaciens opèrent dans l'Union européenne et a identifié cinq catégories principales de législation nationale ou d'autoréglementation qui restreignent la concurrence: fixation des prix; prix recommandés; restrictions sur la publicité; restrictions à l'entrée et droits réservés/exclusivité sur la fourniture de services; et les réglementations qui gouvernent la structure d'entreprise et les pratiques multidisciplinaires. Source : Commission Européenne (2004).

¹⁵ Tel que mentionné dans le Chapitre Un, les IDE au Maroc et en Egypte par exemple font face à beaucoup moins de restrictions, y compris dans les secteurs de l'agriculture et des services. Au Maroc, le commerce est ouvert aux étrangers, et des concessions de 99 ans sont permises ce qui contribue à attirer les IDE dans l'agriculture. Le Maroc permet beaucoup plus de flexibilité aux IDE dans le secteur des services, à travers des accords bilatéraux basés sur le principe de réciprocité pour plusieurs services professionnels.

¹⁶ Les pays les plus performants sont les pays OCDE (sur 34 membres) où la présence des entreprises étatiques est limitée aux services publics essentiels, que l'on trouve principalement dans les secteurs de l'infrastructure (électricité, gaz, eau).

¹⁷ Ces entreprises publiques gèrent les services et infrastructures de transport, font l'extraction, raffinent et distribuent le pétrole et le gaz et produisent ainsi que distribuent l'électricité.

¹⁸ L'Entreprise Etatique STEG (Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz) a le monopole pour la fourniture et la distribution du gaz et de l'électricité. Deux sociétés (STEG, qui détient 80 pourcent des parts de marché et CPC, une société privée, qui détient 20 pourcent des parts de marché) sont les producteurs d'électricité, mais la STEG a le monopole pour la distribution et la fourniture d'électricité. Dans le secteur du gaz, la production est assurée par cinq sociétés (British Gas; ENI; PETROFAC; PERENCO; et Winstar), alors que les importations sont effectuées par une Société Etatique (ETAP). Les entreprises publiques Société du Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis (SRFRT), Société des Travaux Ferroviaires (STF) et Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens (SNCF) sont les plus importantes entreprises dans le secteur des transports ferroviaires.

¹⁹ La Chine a adopté une approche double et graduelle pour la réforme des entreprises d'Etat basée sur la réduction des barrières à l'entrée des sociétés privées et l'encouragement les entreprises d'Etat viables à s'associer avec des partenaires étrangers.

²⁰ Tunisair, est une entreprises publique créée sur la base d'un accord entre le gouvernement tunisien et Air France en 1948, qui contrôle 63 pourcent de ce marché fermé. Tunisair est propriété à 75 pourcent du Gouvernement tunisien, 20 pourcent sont cotés en bourse, et 5 pourcent sont propriété d'Air France.

²¹ En plus d'un accord Open Sky avec l'UU, il y a un potentiel pour encourager des conditions plus concurrentielles avec des accords bilatéraux concernant les services aériens (BASA) avec les pays de l'Europe de l'Est, la Russie, l'Afrique Sub-Saharienne, ou l'Amérique du Nord, où la demande pour les services de transport est en croissance, surtout concernant l'augmentation des fréquences et des destinations multiples pour les compagnies aériennes. La Tunisie a signé de

multiples accords de services aériens bilatéraux avec des pays Européens, Arabes et Africains, mais la petite taille et la nature restrictive des accords limitent leurs connectivités.

²² Les types courants d'aide comprennent : le report du paiement des impôts, les subventions, les garanties, les transferts ou locations, libre ou en dessous du prix de Marché, un accès privilégié à l'infrastructure, gratuitement ou à un prix subventionné, les transferts directs ou de subventions, exonérations fiscales, des injections de capital, de participation et des prêts bonifiés.

²³ La justification de la poursuite de la neutralité concurrentielle est à la fois politique et économique. La principale raison économique est l'amélioration de l'efficacité d'allocation dans l'économie, où les agents économiques (publics ou privés) subissent un désavantage indu, les biens et services n'étant pas produits par ceux qui peuvent le faire le plus efficacement possible. Le raisonnement politique est lié au rôle des gouvernements en tant que régulateurs universels veillant à ce que les acteurs économiques « jouent franc jeu » (là où les actifs des sociétés d'Etat sont concernés et vis-à-vis des autres participants du marché), tout en veillant à ce que les obligations de service public sont satisfaites. Voir OCDE (2012)

²⁴ Basé sur des données reçues du Cabinet du Premier Ministre de Tunisie (2012).

²⁵ Les contrôles des prix ne sont pas rares dans les secteurs qui sont typiquement des fournisseurs de services d'intérêt public, tels que la santé, l'éducation, le transport public, mais en Tunisie le contrôle des prix va bien au-delà de ces secteurs.

²⁶ Une politique de concurrence et une loi-cadre efficaces incluent quatre éléments clés : (i) s'applique à toutes les entreprises, qu'elles soient privées ou publiques ; (ii) se concentre sur la lutte contre les pratiques anti-concurrentielles les plus nocives (telles que les cartels); (iii) se concentre sur la dissuasion des comportements anti-concurrentiels et non sur le contrôle des prix et de la réglementation; et (v) est transparent et prévisible. Une loi sur la concurrence bien conçue fait partie du cadre de la politique de concurrence. Néanmoins, la simple présence d'une loi sur la concurrence n'est pas toujours suffisante pour créer des conditions de concurrence équitables pour les investisseurs. Ce qui importe le plus, c'est de l'appliquer de manière effective et veiller à ce que les marchés permettent aux entreprises de soutenir la concurrence et améliorer la croissance de la productivité.

²⁷ Par exemple, une récente analyse comparative internationale basée sur la base de données de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits (2008), a prouvé que seuls 7 pays (Chine, Russie, Israël, Corée, Islande, Canada et Grèce) sur les 32 pays analysés appliquent un certain type de contrôle de prix sur certains produits de base tels que le lait et le pain.

²⁸ Dans le cas des monopoles naturels, l'application de la loi sur la concurrence devrait garantir un accès ouvert et équitable aux fournisseurs de services. En règle générale, les monopoles naturels, tels que ceux régissant la distribution de gaz ou d'électricité, donnent lieu à un conflit potentiel entre l'efficacité des coûts et de la concurrence, avec une augmentation du nombre de concurrents menant à une perte d'économies d'échelle. Dans ces segments, l'entrée de nouveaux fournisseurs nécessite beaucoup d'investissement et l'introduction de la concurrence n'est pas toujours la solution la plus efficace pour assurer un service universel et de haute qualité. Par exemple, l'UE a développé le concept

de la séparation juridique entre la disposition du réseau et les services commerciaux d'utilisation du réseau, introduisant ainsi la concurrence dans le secteur.

²⁹ Voir les détails dans le Rapport de base de la RPD sur « l'Ouverture des Marchés aux Nouveaux Investissements et Opportunités d'Emploi en Tunisie », Banque Mondiale (2014).

³⁰ Les groupes d'intérêt (ou parties intéressées) dans chaque pays feront du lobbying avec les autorités compétentes pour l'imposition de mesures réglementaires servant leur intérêts, mais au détriment de la société dans son ensemble, en particulier les consommateurs.

³¹ Comme discuté plus haut, les gouvernements offrent une variété de subventions et d'aide directe aux entreprises dans l'économie, qui peuvent entraîner des distorsions importantes sur la dynamique de la concurrence sur le marché. Les bénéficiaires qui reçoivent une aide de l'Etat jouissent d'un avantage comparatif par rapport à leurs concurrents, qui n'est pas nécessairement associé à leur efficacité. Cette situation est susceptible de fausser la concurrence en créant des barrières à l'entrée pour les concurrents, en augmentant l'asymétrie entre les concurrents, en facilitant les pratiques d'exclusion anticoncurrentielles, et en affectant les flux commerciaux. Les effets nocifs potentiels sur la concurrence comprennent: (i) l'appui à la production inefficace dans les entreprises ou secteurs spécifiques, ce qui réduit l'efficacité des structures de marché et de l'économie dans son ensemble, par exemple, en sauvant des entreprises en difficulté financière, en soutenant les entreprises utilisant des technologies dépassées ou en aidant des industries qui ont déjà une capacité excédentaire; (ii) la distorsion des incitations dynamiques influençant potentiellement les décisions d'investissement des concurrents des bénéficiaires et éloignerait les investisseurs ou en réduisant les incitations pour les bénéficiaires à devenir plus efficaces et (iii) une augmentation de la puissance de marché de l'entreprise dominante à travers la création de barrières à l'entrée de concurrents. Notons cependant que tous les types d'aides d'Etat ne sont pas contre-productifs. Les aides d'Etat et les subventions peuvent également être fournies pour remédier aux défaillances du marché, par exemple, aide à soutenir l'éducation et favoriser l'innovation et protéger l'environnement - l'aide horizontale qui ne porte pas atteinte à la concurrence pourrait inclure la R&D et l'innovation, des mesures de capital-risque, la formation, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique et d'autres mesures de protection de l'environnement qui sont disponibles pour toutes les entreprises sur les marchés. Source : Friederiszick, Roller, et Verouden (2007).

³² Le site web du Ministère des Finances énumère tous les instruments légaux/réglementaires qui accordent un avantage fiscal ou financier. Voir http://www.portail.finances.gov.tn/accueil_fr.php.

³³ La MPC est identifié comme étant la différence entre le prix et le cout marginal en tant que proportion du prix. Il peut servir à calculer l'index de Lerner et une mesure du pouvoir des marchés. Nous utilisons des statistiques à l'échelle des secteurs (à des niveaux à 2 ou 3 chiffres) et calculons la différence entre la valeur ajoutée et les couts de la main d'œuvre en tant que proportion de la production, faisant ainsi une approximation les couts marginaux avec les couts moyens. Ceci suit la méthodologie utilisée par Aghion et Fedderke (2008), par exemple. Dans une autre spécification et dans le but de vérifier la robustesse, nous utilisons la différence entre la valeur ajoutée et les salaires en proportion du chiffre d'affaires (ventes). La production

est définie comme la production totale de toutes les entreprises d'un secteur. Elle comprend les ventes et les variations de stocks. La valeur ajoutée est la production et la consommation intermédiaire. Tant la valeur ajoutée que la production sont évaluées au prix de base (par opposition au prix à la production).

³⁴ Il est important de clarifier la relation entre les concepts de marges prix-coût (MPC) au niveau des entreprises par rapport à la mesure de la productivité totale des facteurs (PTF) au niveau agrégé de l'économie. Au niveau de l'ensemble de l'économie les marges dépassant le coût des intrants reflètent la productivité (ou l'efficacité) de l'économie, ce qui correspond bien à la mesure de la PTF présentée dans le Chapitre Un. Au niveau des entreprises, cependant, des marges plus élevées pourraient refléter l'amélioration de la croissance de la productivité (par une plus grande efficacité et innovation) ou elles pourraient plutôt être le résultat d'un pouvoir de marché (et donc d'extraction de rentes, au détriment du reste de l'économie). Dans l'analyse de la concurrence au niveau de l'entreprise présenté dans ce chapitre, nous cherchons à mettre l'accent sur l'extraction des rentes. Pour ce faire, nous supposons que l'avantage-coût acquis par l'innovation et l'efficacité peut générer des marges plus élevées quand on regarde des valeurs contemporaines, mais ces marges seraient diminuées au cours du temps dans un marché concurrentiel. Ainsi, dans notre analyse, nous lions les MPC de l'année précédente (désignée par « [t-1] ») et les variations de la croissance de la productivité contemporaine.

³⁵ Il faut noter que ceci est un calcul simple qui ne prend pas en compte les effets secondaires potentiels des rigidités du marché du travail.

³⁶ Il convient de souligner qu'une amélioration de 5 pourcent de la MPC peut facilement être atteinte en Tunisie. Au cours des dix dernières années, les changements annuels dans la MPC d'environ 5 points de pourcentage ont été enregistrés, par exemple, dans la fabrication d'appareils domestiques (en 2009), dans la fabrication de machines-outils (2008), dans la coulée des métaux (2008, 2009) et plusieurs industries textiles (2007, 2008). La variation absolue moyenne en PCM par an se situe autour de 3 points de pourcentage.

³⁷ La relation entre la concurrence et la productivité n'est pas nécessairement la même pour tous les niveaux d'intensité de concurrence. Des études (Aghion et al. 2005, 2008) ont montré que lorsque la concurrence est extrêmement intense (de sorte que les marges des sociétés sur leurs ventes sont presque nulles), une concurrence accrue ne donne pas d'incitations aux entreprises ayant une technologie dépassée pour innover plus, parfois même le contraire. Cet effet modérateur est connu comme «l'effet de Schumpeter». En permettant une relation non-linéaire entre le pouvoir de marché et la croissance de la productivité, nous évaluons si les marchés en Tunisie présentent une telle absence de pouvoir de marché et si la pression concurrentielle supplémentaire pourrait nuire à la croissance de la productivité dans ces secteurs.

³⁸ Dans un sens, c'est l'absence de pression concurrentielle qui a poussé les gestionnaires des entreprises publiques à préférer l'extraction de rentes plutôt que d'améliorer la productivité.

³⁹ L'impact positif d'une plus grande rivalité entre les entreprises, sur la productivité est également observable dans les secteurs tunisiens dans lesquels il n'y a pas d'entreprises publiques. Puisque les changements de la part des entreprises publiques sur le marché peuvent fausser

la mesure de la croissance de la productivité, les estimations spécifiques ont été menées dans des secteurs moins soumis à la présence de l'Etat. Les résultats sont cohérents avec l'importance de l'effet de la concurrence sur la croissance de la productivité. L'impact positif de la pression concurrentielle sur la productivité est clairement visible aussi dans un sous-ensemble de secteurs tunisiens, dans lesquels seules les entreprises du secteur privé opèrent et aucune activité d'entreprises d'Etat n'a pu être identifiée.

⁴⁰ En outre, comme on le verra dans le Chapitre Quatre, il est nécessaire de poursuivre une politique de simplification administrative et réglementaire très ambitieuse pour réduire la marge d'appréciation dans l'application des règlements. Comme on le verra dans le Chapitre Six, le secteur bancaire est un autre domaine qui se caractérise par la concurrence limitée, notamment en raison de la faiblesse de la gouvernance dans la gestion des banques publiques.

Références

- Acemoglu, D., P. Antras, and E. Helpman. 2007. "Contracts and Technology Adoption," *American Economic Review* 97(3): 916-943.
- ACRLI (Arab Center for the Rule of Law and Integrity). 2008. *National Commercial Law Assessment Report of Tunisia*. ACRLI, November 2008.
- Aghion P., M. Braun, and J. W. Fedderke. 2008. "Competition and Productivity Growth in South Africa," *Economics of Transition* 16(4): 741-768.
- Aghion, P., N. Bloom, and R. Blundell, and R. Griffith, and P. Howitt. 2005. "Competition and Innovation: An Inverted U Relationship." *Quarterly Journal of Economics* 120(2): 701-728.
- Aghion, P. and R. Griffith. 2005. *Competition and Growth: Reconciling Theory and Evidence*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Aghion, P., M. Braun, and J. Fedderke. 2008. "Competition and productivity growth in South Africa." *The Economics of Transition* 16 (4)(October 1): 741-768.
- Aghion, P., C. Harris, and J. Vickers. 1997. "Competition and Growth with Step-by-Step Innovation: An Example. *European Economic Review* 41:771-82.
- Alesina, A., G. Ardagna, G. Nicoletti, and F. Schiantarelli. 2005. "Regulation and Investment." *Journal of the European Economic Association* 3(4): 791-825.
- Alexander, B. 1994. "The Impact of the National Industrial Recovery Act on Cartel Formation and Maintenance Costs." *Review of Economics and Statistics* 76 (2): 245-254.
- Bassanini A. and E. Ernst. 2002. "Labor Market Institutions, Product Market Regulation and Innovation: Cross Country Evidence." Working Paper 316, OECD Economics Department. Paris,
- Bloom, Nicholas, Mirko Draca, and John Van Reenen. 2011. "Trade Induced Technical Change? The Impact of Chinese Imports on Innovation, IT and Productivity." NBER Working Paper 16717, January 2011.
- Boughzala, M. 2013a. Background note for the Development Policy Review : *Le commerce en détail en Tunisie*. Internal mimeo, April, 2013.
- Broadberry S., and N. Crafts. 2001. "Competition and Innovation in 1950s Britain." *Business History, Taylor and Francis Journals* 43(1): 97-118.
- Buccirossi P., L. Ciari, T. Duso, G. Spagnolo, and C. Vitale. 2009. "Competition Policy and Productivity Growth: An Empirical Assessment." CEPR Discussion Paper 7470.
- Capobianco and Christiansen. 2011. "Competitive Neutrality and SOEs: Challenges and Policy Options." OECD Corporate Governance Paper 1. OECD, Paris..
- Connor, J.M. 2010. "Recidivism Revealed: Private International Cartels 1990-2009." *CPI Journal, Competition Policy International* 6.
- European Commission (EC). 2004 EU Report on Competition in Professional Services. Luxembourg: EC.
- European Commission (EC). 2008. European Competitiveness Report 2008. Luxembourg: EC.
- Evenett S.J., M. Levenstein, and V. Suslow. 2001. "International Cartel Enforcement: Lessons from the 1990s." *World Economy*.
- Friederiszick, Hans W., Lars-Hendrik Röller, and Vincent Verouden . 2007. European State Aid Control: An Economic Framework. In: *Handbook of Antitrust Economics*, (Paolo Buccirossi, ed.), MIT Press 2007
- Gelvanovska, Natalija, Michel Rogy, and Carlo Maria Rossotto. 2014. *Broadband Networks in the Middle East and North Africa: Accelerating High-Speed Internet Access*. Directions in Development Series. Washington, DC: World Bank.
- Igami, M. 2011. *Oligopoly in International Commodity Markets: The Case of Coffee Beans* (September 5, 2011). Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=1531401> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1531401>.
- ITCEQ (Tunisian Institute of Competitiveness and Quantitative Studies). 2010. Rapport Annuel sur la Compétitivité 2009. Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives, Tunis-Belvedere, Tunisia, August 2010.
- Kee, H. L., and B. Hoekman. 2007. "Imports, Entry and Competition Law as Market Disciplines." *European Economic Review* 51 (4): 831-58.
- OECD. 2012. "Competitive Neutrality: Maintaining a Level Playing Field between Public and Private Business." OECD, Paris.
- Sekkat, Khalid. 2009. "Does Competition Improve Productivity in Developing Countries?" *Journal of Economic Policy Reform* 12 (2): 145-62.

Symeonidis, G. 2003. "In Which Industries is Collusion More Likely? Evidence from the UK." *Journal of Industrial Economics* 51: 45-74.

Symeonidis, G. 2008. "The Effect of Competition on Wages and Productivity: Evidence from the UK." *Review of Economics and Statistics*.

UNCTAD 2006. *Voluntary Peer Review: Competition Policy in Tunisia*, available at http://archive.unctad.org/en/docs/ditccip20062overview_en.pdf

Voigt, S. 2009. "The Effects of Competition Policy on Development-Cross-Country Evidence Using Four New Indicators." *Journal of Development Studies* 45 (8): 1225-1248.

World Bank. 2012a. "Regional Economic Integration in the Middle East and North Africa: Going Beyond Trade Reforms." Washington, DC: World Bank.

World Bank. 2012e. Program Document: Governance, Opportunity and Jobs DPL. October 2012. Report No. 71799-TN. Washington, DC: World Bank.

World Bank. 2013e. La nécessité d'une meilleure gouvernance des entreprises publiques en Tunisie. Report N.78675-TN, Washington DC.

World Bank. 2014a. "Opening Markets to New Investment and Employment Opportunities in Tunisia." Background Report for the *Tunisia Development Policy Review*. Washington, DC: World Bank.